

Rapport au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

2013-2014

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

25 octobre 2014



UNIVERSITÉ
LAVAL

Coordination du projet
Jean-François Beaudoin

Bureau de planification et d'études institutionnelles
Vice-rectorat exécutif et au développement
Université Laval

25 octobre 2014



Cabinet du recteur

Le 23 octobre 2014

Monsieur Jean Leroux
Directeur général par intérim
Direction générale du financement
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
1035, rue De La Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Directeur général,

À la suite à votre lettre du 24 juillet 2014, vous trouverez ci-joint un exemplaire, version papier, et deux copies électroniques du rapport de l'Université Laval aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. Ce dernier a été adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval, à sa séance du 22 octobre 2014. Vous trouverez également une copie additionnelle sur disque de l'État du traitement en fichier EXCEL. Enfin, trente-deux exemplaires du rapport ont été transmis à la Direction des ressources matérielles.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le recteur,

Denis Brière

p. j. 2

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
 - Formulaire d'approbation
 - Tableau 1: Personnel de direction supérieure
 - Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
 - Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
 - Extrait du règlement régissant à l'Université Laval, les modalités d'exercice des droits d'indemnités de départ
-

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel
-

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- 3.1 Taux de diplomation et durée moyenne des études
 - 3.1.1 Méthodologie et définition des concepts
 - 3.1.2 Tableaux des taux de diplomation et durée moyenne des études
 - A - Par type de grade universitaire
 - B1 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de moins de 100 crédits
 - B2 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de 100 crédits et plus
 - B3 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de maîtrise
 - B4 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de doctorat
 - 3.2 Encadrement des étudiants
 - 3.2.1 Description
 - 3.2.2 Quelques mesures prises au 1^{er} cycle
 - 3.2.3 Les études supérieures
 - 3.2.4 La vie étudiante
 - 3.2.5 Conclusion
 - 3.3 Sommaire des activités de recherche
 - Tableau A : Fonds de recherche en millions de dollars
 - Tableau B : Fonds de recherche selon la source de financement
-

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Perspectives de développement
 - Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval

ÉTAT DU TRAITEMENT

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Formulaire d'approbation
- Tableau 1 : Personnel de direction supérieure
- Tableau 2 : Autres catégories de personnel de direction
- Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
- Extrait du règlement régissant à l'Université Laval, les modalités d'exercice des droits d'indemnités de départ.



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci – joint de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 30 avril 2014 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte

également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013 - 2014*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2013-2014*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider l'Université Laval à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Université Laval et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

1

Québec
Le 23 octobre 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631



Service des finances

Nom de l'université: **UNIVERSITÉ LAVAL**
Numéro de l'université: **975000**

ÉTAT DU TRAITEMENT
2013-2014
vérifié en date du 6 octobre 2014

Conseil d'administration
23 octobre 2014

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2013-2014
1 de 7

1. Personnel de direction supérieure

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	166 408 \$	2 912 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Audette, Marie	Doyen/ne	160 988 \$	1 796 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Bauce, Éric (1)	V.-rect. exécutif dévelop.	200 598 \$	42 598 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Beauchamp, Michel	V.-rect. res. humaines	189 933 \$	2 107 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Beauregard, Robert	Doyen/ne	153 267 \$	1 819 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Bergeron, Rénauld	Doyen/ne	254 776 \$	1 742 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Blais, François	Doyen/ne	168 174 \$	1 839 \$	0 \$	0 \$	10,0	
Brière, Denis	Recteur/-trice	330 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Brouillet, Eugénie (2)	Doyen/ne	106 391 \$	30 839 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Dallaire, Clémence (3)	Doyen/ne	154 529 \$	1 904 \$	0 \$	0 \$	12,0	
D'Amours, Sophie	V.-rect. recherche création	189 933 \$	2 349 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Darveau, André	Doyen/ne	175 410 \$	1 794 \$	0 \$	0 \$	12,0	
De Waele, Michel (4)	Doyen/ne	161 559 \$	3 279 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Dubé, Claude	Doyen/ne	145 630 \$	1 732 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	156 392 \$	1 732 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Fournier, André	Doyen/ne	175 985 \$	1 764 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Garnier, Bernard	V.-rect. études activ. intern.	189 933 \$	2 107 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Gendron, Michel (5)	Doyen/ne	159 951 \$	47 524 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Germain, Josée	V.-rect. adm. finances	190 703 \$	2 004 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Lacasse, Nicole (6)	V.-rect. adj. études act. int.	166 408 \$	12 969 \$	0 \$	0 \$	12,0	

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2013-2014 apparaît aux notes complémentaires.

- (1) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 40 297 \$.
(2) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 28 974 \$.
(3) Les autres éléments incluent un montant de 443 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurance collective.
(4) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 1416 \$.
(5) Les autres éléments incluent un montant de 45 745 \$ compte tenu d'une prime de marché.
(6) Les autres éléments incluent un montant de 10 780 \$ à titre de contractuel enseignant.

État du traitement

Établissement:
Année financière:
Page:

Université Laval - 975000
2013-2014
2 de 7

1. Personnel de direction supérieure (suite)

Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (\$)					
		Salaire de base*	Autres éléments**	Droits d'indemnité de départ exercés***	Fondations ou personnes morales	TC nombre de mois	TP % du temps
Lacroix, René	V.-rect. adj. syst. inform.	166 408 \$	2 204 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	132 337 \$	1 830 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Létourneau, Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	167 178 \$	1 935 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Mathieu, Jacques	Doyen/ne	168 174 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2,0	
Mayrand, Denis	V.-rect. adj. rech. création	167 916 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Monette, Marcel	Doyen/ne	169 776 \$	1 732 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	119 971 \$	1 242 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Papillon, André	Doyen/ne	145 372 \$	1 836 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Pothier, François	V.-r. adj. qual. form. ap. réussite	166 408 \$	2 049 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Richer, Monique	Secrétaire général	167 176 \$	2 131 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Routhier, Gilles	Doyen/ne	150 025 \$	1 742 \$	0 \$	0 \$	12,0	
Thibault, Victor	Doyen/ne	133 517 \$	1 719 \$	0 \$	0 \$	12,0	

*Sur une base annuelle

**Selon la durée du mandat

***La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2013-2014 apparaît aux notes complémentaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2013-2014
Page: 3 de 7

Valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année financière 2013-2014

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ</u>
Bauce,Éric	Vice-recteur exécutif et au développement	100 299 \$
Beauchamp,Michel	V.-rect. ress. humaines	94 967 \$
Brière,Denis	Recteur	165 000 \$
Garnier,Bernard	V.-rect. études activ. intern.	94 967 \$
Germain,Josée	V.-rect. adm. finances	95 352 \$
Lacasse,Nicole	V.-rect. adj. études act. int.	83 204 \$
Lacroix,René	V.-rect. adj. syst. inform.	83 204 \$
Richer,Monique	Secrétaire général	83 588 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2013-2014
Page: 4 de 7

2. Autres catégories de personnel de direction

Catégorie	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	100,04	Le plus élevé	167 976 \$	99 014 \$
		Moyenne	101 828 \$	17 196 \$
		Le moins élevé	86 749 \$	872 \$
Personnel de direction des services	159,72	Le plus élevé	158 224 \$	17 304 \$
		Moyenne	91 552 \$	3 775 \$
		Le moins élevé	68 327 \$	97 \$
Personnel de gestion des emplois de soutien	n/a	Le plus élevé	n/a	n/a
		Moyenne	n/a	n/a
		Le moins élevé	n/a	n/a

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent

(**) En équivalence temps complet; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

État du traitement

Établissement:

Université Laval - 975000

Année universitaire:

2013-2014

Page:

5 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Personnel de direction supérieure		Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.		12,0	5 614 \$
Audette, Marie	Doyen/ne		12,0	12 840 \$
Bauce, Éric	V.-rect. exécutif dévelop.		12,0	7 467 \$
Beauchamp, Michel	V.-rect. res. humaines		12,0	249 \$
Beauregard, Robert	Doyen/ne		12,0	8 437 \$
Bergeron, Rénald	Doyen/ne		12,0	15 004 \$
Blais, François	Doyen/ne		10,0	2 919 \$
Brière, Denis	Recteur/-trice		12,0	12 319 \$
Brouillet, Eugénie	Doyen/ne		12,0	6 155 \$
Dallaire, Clémence	Doyen/ne		12,0	10 555 \$
D'Amours, Sophie	V.-rect. recherche création		12,0	8 039 \$
Darveau, André	Doyen/ne		12,0	7 858 \$
De Waele, Michel	Doyen/ne		12,0	13 518 \$
Dubé, Claude	Doyen/ne		12,0	7 075 \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne		12,0	6 945 \$
Fournier, André	Doyen/ne		12,0	1 382 \$
Garnier, Bernard	V.-rect. études activ. intern.		12,0	6 074 \$
Gendron, Michel	Doyen/ne		12,0	10 525 \$
Germain, Josée	V.-rect. adm. finances		12,0	3 351 \$
Lacasse, Nicole	V.-rect. adj. études act. int.		12,0	12 698 \$

État du traitement

Établissement:
Année universitaire:
Page:

Université Laval - 975000
2013-2014
6 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés (suite)

Personnel de direction supérieure	Nom	Fonction	Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
			Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
	Lacroix, René	V.-rect. adj. syst. inform.	12,0	5 243 \$
	Lefebvre, Jean	Doyen/ne	12,0	10 912 \$
	Létourneau, Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	12,0	3 944 \$
	Mathieu, Jacques	Doyen/ne	2,0	0 \$
	Mayrand, Denis	V.-rect. adj. rech. création	12,0	13 430 \$
	Monette, Marcel	Doyen/ne	12,0	7 613 \$
	Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	12,0	693 \$
	Papillon, André	Doyen/ne	12,0	648 \$
	Pothier, François	V.-r.adj.qual.form.ap.réussite	12,0	988 \$
	Richer, Monique	Secrétaire général	12,0	1 215 \$
	Routhier, Gilles	Doyen/ne	12,0	3 134 \$
	Thibault, Victor	Doyen/ne	12,0	651 \$

État du traitement

Établissement: Université Laval - 975000
Année financière: 2013-2014
Page: 7 de 7

Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés

Autres catégories de personnel		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Catégorie	Étendue des frais remboursés	Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	Le plus élevé	100,04	18 135 \$
	Moyenne		2 925 \$
	Le moins élevé		20 \$
Personnel de direction des services	Le plus élevé	159,72	31 858 \$
	Moyenne		2 190 \$
	Le moins élevé		7 \$
Personnel de gerance des emplois de soutien	Le plus élevé	n/a	n/a
	Moyenne		n/a
	Le moins élevé		n/a

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou des allocations.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

Extrait du :

RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET DE L'OMBUDSMAN

**Règlement approuvé par le Conseil d'administration à sa séance du 25 novembre 2009
(résolution CA-2009-155)**

Responsabilité :	Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman
Approbation :	Conseil d'administration
Cadre juridique :	Statuts de l'Université Laval, article 67, paragraphe 9



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR,
DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS,
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DU VÉRIFICATEUR INTERNE ET
DE L'OMBUDSMAN**

**Règlement approuvé par le Conseil d'administration à sa séance du 25 novembre 2009
(résolution CA-2009-155)
et modifié à sa séance du 21 avril 2010 (résolution CA-2010-67)**

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS	3
ARTICLE 2 - LE RECTEUR, LES VICE-RECTEURS, LES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
ARTICLE 3 - LE VÉRIFICATEUR INTERNE ET L'OMBUDSMAN	10
ARTICLE 4 - CODE DE CONDUITE	12
ARTICLE 5 - INDEMNISATION	12
ARTICLE 6 - APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT	13
ANNEXE A - TRAITEMENT	
ANNEXE B - ALLOCATION DE FONCTION	

ARTICLE 1

DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

- a) **Université** : l'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval;
- b) **Recteur** : le recteur de l'Université Laval visé à l'article 8 de la Charte de l'Université Laval;
- c) **Vice-recteur** : l'un des vice-recteurs de l'Université Laval visé à l'article 9 de la Charte de l'Université Laval;
- d) **Vice-recteur adjoint** : un vice-recteur adjoint de l'Université Laval visé à l'article 141 (3^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval;
- e) **Secrétaire général** : le secrétaire général de l'Université Laval visé à l'article 152 des Statuts de l'Université Laval;
- f) **Vérificateur interne** : le vérificateur interne de l'Université Laval visé à l'article 55 des Statuts de l'Université Laval;
- g) **Ombudsman** : l'ombudsman de l'Université Laval visé à l'article 238 des Statuts de l'Université Laval;
- h) **Candidat de l'intérieur** : une personne qui a un lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;
- i) **Candidat de l'extérieur** : une personne qui ne possède pas de lien d'emploi permanent avec l'Université Laval au moment de son entrée en fonction;
- j) **Conseil d'administration** : le Conseil d'administration de l'Université Laval visé à l'article 7 de la Charte de l'Université Laval;
- k) **Comité** : le Comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman.

RECTEUR

VICE-RECTEURS

VICE-RECTEURS ADJOINTS

et SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ARTICLE 2

LE RECTEUR, LES VICE-RECTEURS, LES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

2.1 Conditions de rémunération

- 2.1.1 Le recteur, les vice-recteurs, les vice-recteurs adjoints et le secrétaire général bénéficient d'un traitement figurant à l'annexe A.

Afin de tenir compte des salaires offerts dans des institutions d'enseignement comparables, le Comité réévalue le traitement du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints et du secrétaire général au moins quatre mois avant la fin du mandat du recteur et il formule une recommandation salariale au Conseil d'administration.

En cours de mandat, le salaire est déterminé annuellement en tenant compte des augmentations consenties par le gouvernement du Québec dans les secteurs publics et parapublics.

- 2.1.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, le recteur, les vice-recteurs, les vice-recteurs adjoints et le secrétaire général ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction, sur présentation de pièces justificatives.

Le montant et son usage sont prévus à l'annexe B.

- 2.1.3 Le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages sociaux et du régime de retraite du corps d'emploi des professeurs, s'il en est issu ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université.

La cotisation au régime de retraite est établie sur la base du maximum de l'échelle salariale des professeurs de son corps d'emploi d'origine ou du maximum de l'échelle salariale des cadres qui lui est applicable, le cas échéant.

Lorsqu'une personne ayant occupé le poste de recteur, de vice-recteur, de vice-recteur adjoint ou de secrétaire général prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cinquante pour cent (50 %) de la rente calculée selon les modalités de calcul du Régime de retraite des professeurs et professeurs de l'Université Laval ou du Régime de retraite des professionnels et professionnelles de l'Université Laval, sur la portion non cotisable de son salaire des trois années les mieux rémunérées. Seules les années pendant lesquelles la personne a occupé une fonction visée par le présent Règlement servent au calcul de ce supplément.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite applicable.

- 2.1.4 Le candidat de l'extérieur peut conclure une entente avec le Comité concernant les modalités de versement de sa rémunération ou concernant le versement des contributions de l'Université pour ses avantages sociaux, afin de tenir compte des conditions d'emploi antérieures à sa nomination; une telle entente peut également prévoir le versement par l'Université de sa contribution au régime de retraite, équivalente à la contribution pour un candidat de l'intérieur, dans un autre régime relatif à des bénéfices de retraite.
- 2.1.5 Lorsque le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université, il a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ au prorata du nombre de mois écoulés dans l'année courante, en sus des vacances non utilisées de l'année précédente, le cas échéant. Ce calcul est fait sur la base des conditions applicables au corps d'emploi spécifié à 2.1.3.

2.2 Avantages à la fin d'un mandat

- 2.2.1 À la fin de son mandat, le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général bénéficie des avantages suivants, s'il demeure à l'emploi de l'Université et qu'il a sa sécurité d'emploi. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 2.2.1.1 Il bénéficie d'une rémunération égale au plus élevé des montants suivants :

le traitement correspondant à l'échelon le plus élevé de l'échelle de traitement qui lui est applicable;

ou

le pourcentage du traitement de la dernière année de son mandat selon le tableau suivant :

Durée totale du ou des mandats	1^{re} année suivante	2^e année	3^e année
5 ans	90 %	80 %	70 %
3 ans	90 %	80 %	-
2 ans	90 %	-	-

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour les années subséquentes, un traitement correspondant à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, comme s'il était demeuré en poste.

2.2.1.2 Tant qu'il bénéficie d'une rémunération supérieure à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, il porte le titre de recteur sortant, de vice-recteur sortant, de vice-recteur adjoint sortant ou de secrétaire général sortant. Durant cette période, il relève du vice-recteur aux ressources humaines. Par la suite, il est réintégré à son corps d'emploi d'origine.

2.2.1.3 À la demande du vice-recteur aux ressources humaines, il doit entreprendre une période de recyclage d'une durée maximale d'une année.

Cette période de recyclage doit débuter au plus tard six mois après la fin de son mandat.

Les conditions suivantes s'appliquent à cette période de recyclage :

- a) la période de recyclage doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) avec l'approbation de l'Université, il peut se faire rembourser des frais de recyclage selon les normes prévues dans les fonctions pour lesquelles il se recycle;
- c) cette période de recyclage est considérée soit comme une année d'étude et de recherche, soit comme un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année d'étude et de recherche ou à un congé de perfectionnement ultérieur;
- e) s'il quitte volontairement son emploi pendant sa période de recyclage ou au cours des douze mois suivants, il doit rembourser à l'employeur 50 % du traitement qu'il a touché pendant le temps qu'a duré sa période de recyclage.

2.3 Indemnité de départ

2.3.1 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université immédiatement à l'expiration d'un mandat complet, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à six mois du traitement annuel qu'il recevait à la fin de son mandat.

CONDITIONS D'EMPLOI DU RECTEUR, DES VICE-RECTEURS, DES VICE-RECTEURS ADJOINTS ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
--

- 2.3.2 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, il reçoit, à l'égard de la perte de son emploi une indemnité de départ égale à celle qu'il aurait reçue s'il avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat.
- 2.3.3 Si le recteur, un vice-recteur, un vice-recteur adjoint ou le secrétaire général quitte l'Université pour prendre sa retraite, il a droit, à son choix, soit à l'indemnité de départ prévue au présent Règlement, soit au montant forfaitaire prévu selon les conditions d'emploi de son corps d'emploi d'origine.
- 2.3.4 Aucune indemnité de départ n'est versée en cas de décès, de démission ou de fin d'emploi pour raison de faute lourde.

ÉTATS FINANCIERS

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel

ACTIF

Actif à court terme		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Encaisse (001)	s/o	8 801 428	0	0	0	0		8 801 428	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	33 432 353	12 492 212	0	39 352 903	7 719 251		92 996 719	2
3	Inérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	89 546 304	- - -	- - -	- - -	- - -		89 546 304	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	4 783 576	- - -	- - -	- - -	- - -		4 783 576	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	10 244 412	17 151 982	215 387 183	0	0		242 783 577	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	2 368 534 325	1 929 950 551	593 403 432	0	0		4 891 888 308	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	2 934 018	0	0	0	0		2 934 018	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	- - -	0	0		\$	11
Total de l'actif court terme			2 518 276 416	1 959 594 745	808 790 615	39 352 903	7 719 251	\$	5 333 733 930	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	794 309 421	- - -	- - -		794 309 421	18
19	Contribution du siège sociale aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	0	- - -	- - -		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	388 664	0	0		388 664	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		2 518 276 416 \$	1 959 594 745 \$	1 603 488 700 \$	39 352 903 \$	7 719 251 \$	- \$	6 128 432 016 \$	22

PASSIF									
	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Éliminations 6	Total 7	
Passif à court terme									
23	s/o	0	0	0	0	0			23
24	Note 4 (annexe 20)	15 715 284	0	103 284 716	0	0		119 000 000	24
25	s/o	0	0	0	0	0		\$	25
26	Note 2 (annexe 20)	0	- - -	- - -	- - -	- - -		\$	26
27	s/o	54 673 457	2 520 045	- - -	0	0		57 193 502	27
28	s/o	265 801 000	0	- - -	0	0		265 801 000	28
29	s/o	64 294 356	9 786 687	18 618 119	3 972 952	0		96 672 114	29
30	Annexe 7	5 015 967	0	- - -	- - -	0		5 015 967	30
31	s/o	0	0	0	0	0		\$	31
32	s/o	0	0	72 508 216	0	0		72 508 216	32
33	Annexe 12	2 523 353 983	1 811 860 190	556 674 135	0	0		4 891 888 308	33
Total du passif à court terme				751 085 187	3 972 952	\$		5 508 079 107	
Passif à long terme									
34	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	s/o	0	0	486 767 533	0	0		486 767 533	35
36	s/o	0	0	0	0	0		\$	36
37	s/o	0	126 461 177	335 862 145	- - -	- - -		462 323 322	37
38	s/o	0	0	0	0	0		\$	38
39	Annexe 9	0	8 966 645	0	0	0		8 966 645	39
TOTAL DU PASSIF				1 573 714 865	3 972 952	- \$		6 466 136 608	40

SOLDES DE FONDS

41	Annexe 8	27 118 507	0	0	7 296 295	7 719 251		42 134 053	41
42	s/o	- - -	- - -	- - -	23 700 448	0		23 700 448	42
43	s/o	(437 696 138)	- - -	- - -	- - -	- - -		(437 696 138)	43
44	s/o	- - -	- - -	- - -	950 081	- - -		950 081	44
45	s/o	- - -	- - -	- - -	3 433 127	- - -		3 433 127	45
46	s/o	- - -	- - -	29 773 835	- - -	- - -		29 773 835	46
TOTAL DES SOLDES DE FONDS				- \$	35 379 951	7 719 251	- \$	(337 704 584)	47
TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS				2 518 276 416	39 352 903	7 719 251	- \$	6 128 432 015	48

Université Laval
Etat des charges
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7
Masses salariales									
1									1
2	Direction	s/o	35 003 676	510 589	-	-	-		35 514 265
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-		2
4	Enseignants-chercheurs	s/o	139 330 261	19 503 647	-	-	-		158 833 908
5	Chargés de cours	s/o	40 158 397	247 311	-	-	-		40 405 708
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	5 907 691	18 718 856	-	-	-		24 626 547
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 524 382	8 991 239	-	-	-		15 515 621
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	56 146 089	2 932 671	-	-	0		59 078 760
9	Personnel de soutien technique	s/o	34 690 582	1 710 578	-	-	0		36 401 159
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	38 474 470	864 960	-	-	-		39 339 430
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	9 047 821	122 117	-	-	-		9 169 938
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	86 844 178	9 271 378	-	-	0		96 115 555
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		452 127 545	62 873 346	\$	\$	\$	\$	515 000 891
14	Avantages sociaux finus (704)	s/o	10 195 700	-	-	-	-		10 195 700
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	1 000 698	79 885	-	-	0		1 080 583
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	1 429 284	0	-	-	0		1 429 284
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	438 796	10 137 098	-	-	0		10 575 894
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	2 565 755	52 574	-	-	0		2 618 328
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	8 863 931	12 518 606	-	-	0		21 382 537
20	Bourses (735)	s/o	10 611 796	37 331 551	-	-	0		47 943 347
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	26 926 775	25 638 200	-	0	0		52 564 975
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	14 458 292	20 037 137	-	-	0		34 495 429
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 836 009	623 746	-	-	0		2 459 755
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	41 064 932	36 417 586	-	0	0		77 482 517
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	4 692 413	167 218	-	-	0		4 859 631
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	19 501 621	981 410	-	174 727	0		20 657 758
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	7 916 111	408 739	-	-	0		8 324 850
28	Location-exploitation (830)	s/o	5 532 688	1 829 082	-	-	0		7 361 770
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	2 811 940	-	-	-		2 811 940
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	-	0	0		\$
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	3 831 870	4 599 526	1 245 913	-	0		9 677 309
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-		\$
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	2 084 093	109 345	22 700 155	0	0		24 893 592
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	1 143 941	-	-		1 143 941
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	62 023 833	-	-		62 023 833
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-		52 632
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	(30 520 665)	(6 262 481)	0	2 941 108	62 315		(33 779 723)
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		132 430 098	147 481 161	87 341 200	2 941 108	62 315	\$	370 255 883
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0		0
41	Variation de la juste valeur des instruments financiers(879)	s/o	0	0	0	0	0		0
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		132 430 098	147 481 161	87 341 200	2 941 108	62 315	\$	370 255 883
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	6 255 748	0	0	0	0		6 255 748
44	TOTAL DES CHARGES		590 813 392	210 354 506	87 341 200	2 941 108	62 315	-	891 512 521
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS									
PAR RAPPORT AUX CHARGES			36 276 323	(699 422)	(34 274 028)	1 753 007	833 157	-	3 889 038
45									\$

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval

Évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 30 avril 2014

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total
		1	2	3	4	5	6	7
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE							
2	Redressement des années précédentes	(407 036 760)	0	24 080 668	34 476 365	6 886 094		(341 593 633)
3	Solde de fonds redressé	(407 036 760)	\$	24 080 668	34 476 365	6 886 094		(341 593 633)
4	Produits de l'année	627 089 715	209 655 085	53 067 173	4 694 115	895 472	0	895 401 559
5	Charges de l'année	590 813 392	210 354 506	87 341 200	2 941 108	62 315	0	891 512 521
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	36 276 323	(699 422)	(34 274 028)	1 753 007	833 157	\$	3 889 038
7	Apports reçus à titre de dotations							\$
8	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables							\$
9	Virements d'autres soldes de fonds	0	699 421	39 967 194	0	0		40 666 615
10	Virements vers d'autres soldes de fonds	39 817 194	0	0	849 421	0		40 666 615
11	Sous-total	(3 540 871)	(1)	5 693 166	903 586	833 157	\$	3 889 038
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(410 577 631) \$	(1) \$	29 773 834 \$	35 379 951 \$	7 719 251 \$	- \$	(337 704 595) \$

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 7 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail/ Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	74 804 524	---	---	---	---	6 524 757	---	---		81 329 281
2	---	---	---	11 468 225	---	---	---	---		11 468 225
3	---	---	---	581 618	---	---	---	---		581 618
4	---	---	---	---	---	---	10 260 833	---		10 260 833
5	0	0	88 053	13 262 445	0	0	0	0		13 350 499
6	1 503 322	8 955	0	0	0	42 950	240	0		1 555 467
7	76 307 846	8 955	88 053	25 312 288	\$	6 567 707	10 261 073	\$	\$	118 545 923
8	---	---	0	428 973 413	---	---	2 428 900	---		431 402 313
9	332 047	0	0	0	0	0	0	43 765		375 812
10	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
11	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
12	332 047	\$	\$	428 973 413	\$	\$	2 428 900	43 765	\$	431 778 126
13	---	---	---	6 164 671	---	0	0	0		6 164 671
14	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
15	---	---	---	0	---	0	0	0		\$
16	64 200	11 042	44 900	20 000	0	15 377	116 247	0		271 766
17	55 455	1 127	0	9 305	0	371 882	0	0		437 769
18	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
19	0	406 939	0	2 668 509	0	0	0	0		3 075 448
20	6 988 466	4 603 577	2 458 550	362 317	5 852 199	4 801 739	10 554 329	19 640 565		55 261 743
22	2 719 322	95 805	0	8 724 637	811	13 693	0	0		11 554 269
23	9 827 443	5 118 491	2 503 450	17 949 439	5 853 010	5 202 691	10 670 577	19 640 565	\$	76 765 666
24	86 467 336 \$	5 127 446 \$	2 591 504 \$	472 235 141 \$	5 853 010 \$	11 770 398 \$	23 360 550 \$	19 684 330 \$	- \$	627 089 715 \$

		Enseignement 1	Recherche 2	Soutien à l'enseignement et à la recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10
1	Masses salariales										
2	Direction	22 284 840	484 218	2 624 538	6 690 536	1 232 661	144 297	1 043 480	499 105		35 003 676
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
4	Enseignants-chercheurs	138 977 198	52 930	0	9 000	0	291 132	0	0		139 330 261
5	Chargés de cours	39 989 188	13 886	0	21 448	0	133 875	0	0		40 158 397
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 549 029	961 028	0	19 286	0	1 378 348	0	0		5 907 691
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	5 863 234	228 386	0	6 810	0	425 951	0	0		6 524 382
8	Personnel professionnel non enseignant	21 906 121	1 971 184	9 913 774	9 825 253	3 623 672	1 142 644	6 728 242	1 035 199		56 146 089
9	Personnel de soutien technique	15 330 960	610 932	6 173 275	4 304 259	4 055 308	524 616	2 850 871	840 360		34 690 582
10	Personnel de soutien de bureau	21 645 028	772 681	3 625 808	7 226 121	1 306 784	795 524	2 119 365	983 159		38 474 470
11	Personnel de métier et ouvrier	1 147 718	45 092	149 559	512 959	4 573 384	2 606	1 130 191	1 486 311		9 047 821
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	62 203 295	1 169 984	5 338 638	8 820 399	3 956 875	931 274	3 165 824	1 257 888		86 844 178
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	332 896 612	6 310 321	27 825 593	37 436 072	18 748 686	5 770 268	17 037 973	6 102 022	\$	452 127 545
14	Avantages sociaux finis (704)										
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	650 466	33 243	134 591	27 016	155 382	0	0	0	10 195 700	10 195 700
16	Frais pour congés substatiques et d'études (705)	1 429 284	0	0	0	0	0	0	0		1 429 284
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	215 991	161 127	0	0	0	61 678	0	0		438 796
18	Formation et perfectionnement (710)	1 408 931	21 308	65 400	965 082	66 008	10 017	25 707	3 302		2 565 755
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 783 228	690 481	82 621	696 334	74 248	2 069 557	445 214	22 249		8 863 931
20	Bourses (735)	6 564 150	593 319	5 000	6 500	0	324 284	3 096 043	22 499		10 611 796
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	14 338 906	1 411 679	240 189	5 520 477	482 978	2 374 125	2 542 088	16 333		26 926 775
22	Fournitures et matériel (745)	4 857 016	468 760	855 818	1 446 133	2 528 789	1 816 823	689 781	1 795 173		14 459 292
23	Cotits des marchandises vendues (755)	409 679	0	409 621	0	579 234	3 827	233 314	200 334		1 835 009
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	7 431 775	4 136 135	1 433 232	4 644 100	15 965 419	2 243 157	1 307 048	3 904 065		41 064 932
25	Volumes et périodiques (750)	456 313	8 326	4 182 371	12 848	3 650	24 890	3 484	530		4 692 413
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	643 926	132 901	338 823	42 185	14 106 494	397 288	733 730	3 106 275		19 501 621
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	497 454	36 547	2 989	104 213	3 437 352	272 786	1 225 180	2 339 590		7 916 111
28	Location-exploitation (830)	646 485	58 401	3 009 449	227 994	361 381	193 962	133 637	901 379		5 532 688
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 483 814	(28 264)	644 465	83 885	615 862	94 420	519 410	418 279		3 831 870
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
32	Frais bancaires et charges d'iniérêts (850, 851, 852, 853)	74 981	3 183	77 124	1 552 670	(3 311)	36 476	90 781	252 189		2 084 093
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
34	Autres charges (860, 870)	(3 095 947)	(652 914)	(1 661 000)	531 249	(8 513 386)	(6 905 957)	(5 316 323)	(4 906 387)		(30 520 665)
35	Total des charges autres	42 796 453	7 074 231	9 820 692	15 860 687	29 860 100	3 017 334	5 729 092	8 075 810	10 195 700	132 430 098
36	Virements interfonctions (877)	131 917	0	(3 095)	60 136	0	(19 581)	(19 144)	(150 233)		\$
37	Ventes internes (878)	(0)	(0)	0	0	0	0	0	(0)		(0)
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers(879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
39	Total avant éléments extraordinaires	375 824 982	13 384 551	37 643 190	53 856 894	48 608 785	8 768 020	22 747 922	14 027 600	10 195 700	584 557 644
40	Éléments extraordinaires (880)	4 321 028	0	0	1 934 720	0	0	0	0		6 255 748
41	TOTAL DES CHARGES	380 146 010	13 384 551	37 643 190	55 291 614	48 608 785	8 768 020	22 747 922	14 027 600	10 195 700	590 813 392

Université Laval
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2014

Annexe 3

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10
1	0	313 045	0	270 247	0	5 408 225	3 154 900	0		9 146 417
2	0	24 880 367	0	0	0	1 624 578	97 070	0		26 602 015
3	0	101 703 283	0	2 378 965	0	680 516	7 889 963	0		112 652 726
4	103 960	15 822 801	0	17 860	0	4 374 146	182 877	0		20 501 643
5	103 960	142 719 496	\$	2 667 072	\$	12 087 464	11 324 810	\$		168 902 801
6	0	752 539	0	0	0	0	0	0		752 539
7	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
8	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
9	0	6 609 860	0	0	0	17 800	3 208 944	0		9 836 603
10	338 875	30 620 642	61 500	32 527	0	3 968 086	1 527 691	0		36 549 321
11	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
12	0	0	0	0	0	0	0	0		\$
14	(13 214)	(5 762 117)	(20 582)	(57)	0	(575 097)	(15 113)	0		(6 386 180)
15	325 661	32 220 924	40 918	32 470	\$	3 410 789	4 721 522	\$		40 752 283
16	429 621	174 940 419	40 918	2 699 541	-	15 498 253	16 046 332	-		209 655 085

	Enseignement 1	Recherche 2	Soutien enseignement recherche 3	Administration 4	Terrains et bâtiments 5	Services à la collectivité 6	Services aux étudiants 7	Entreprises auxiliaires 8	Ajustements 9	Total 10
1	Masses salariales									1
2	Direction	0	369 949	0	0	16 074	124 566	0		510 589
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$
4	Enseignants-chercheurs	193 119	18 967 382	0	0	343 146	0	0		19 503 647
5	Chargés de cours	24 178	108 860	0	0	114 272	0	0		247 311
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	19 271	18 172 207	0	0	523 829	3 549	0		18 718 856
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	17 309	8 626 248	0	0	347 422	259	0		8 991 239
8	Personnel professionnel non enseignant	28 752	1 409 054	12 703	0	1 100 805	347 190	0		2 932 671
9	Personnel de soutien technique	172	1 093 083	0	34 167	407 931	12 428	0		1 710 578
10	Personnel de soutien de bureau	0	773 657	22 336	196 963	67 394	0	0		864 960
11	Personnel de métier et ouvrier	0	13 630	0	1 573	108 487	0	0		122 117
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	48 985	8 564 366	7 444	31 049	520 035	99 499	0		9 271 378
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	331 786	58 098 438	42 483	263 752	3 549 395	587 491	\$	\$	62 873 346
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	23 988	3 517	286	22 483	29 612	0		79 885
15	Frais pour congés salariaux et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		\$
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	8 942 024	0	0	179 533	1 015 541	0		10 137 098
17	Formation et perfectionnement (710)	0	37 171	0	0	11 624	3 779	0		52 574
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	30 450	9 581 229	0	93 896	2 469 474	343 518	0		12 518 606
19	Bourses (735)	16 000	21 677 634	0	1 450	876 741	14 759 726	0		37 331 551
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	22 400	20 722 254	10 000	2 247 009	2 231 914	404 623	0		25 638 200
21	Fournitures et matériel (745)	2 141	19 144 778	0	60 944	774 784	54 490	0		20 037 137
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	614 147	0	0	9 598	0	0		623 746
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	5 589	29 503 733	10 000	163 806	6 530 223	204 233	0		36 417 586
24	Volumes et périodiques (750)	1 031	136 452	2 025	0	25 707	2 002	0		167 218
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	922 436	0	38 928	19 426	620	0		981 410
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	159	218 620	0	1 380	161 623	26 958	0		408 739
27	Location exploitation (830)	538	1 419 197	0	7 729	378 172	23 446	0		1 829 082
28	Transfert de coûts indirects (865)	8 229	2 613 739	0	0	168 909	21 064	0		2 811 940
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$
30	Biens sous le seul de capitalisation (892)	6 719	4 400 669	0	63 676	96 197	32 265	0		4 599 526
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	172	85 168	2	564	22 786	654	0		109 345
33	Intérêts relatifs aux avances interfonde (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$
34	Autres charges (860, 870)	(72 000)	(4 212 185)	55	(99 715)	(1 053 647)	(824 988)	0		(6 262 481)
35	Total des charges autres	21 468	115 831 052	25 599	2 579 952	12 925 548	16 097 543	\$	\$	147 481 161
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		\$
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$
38	Variation de la juste valeur des instruments financiers(879)	0	0	0	0	0	0	0		\$
39	Total avant éléments extraordinaires	21 468	115 831 052	25 599	2 579 952	12 925 548	16 097 543	\$	\$	147 481 161
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$
41	TOTAL DES CHARGES	353 254 \$	173 929 490 \$	68 082 \$	2 843 704 \$	16 474 943 \$	16 685 034 \$	- \$	- \$	210 354 506 \$

LA PERFORMANCE

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

- 3.1 Taux de diplomation et durée moyenne des études
 - 3.1.1 Méthodologie et définition des concepts
 - 3.1.2 Tableaux des taux de diplomation et durée moyenne des études
 - A - Par type de grade universitaire
 - B1 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de moins de 100 crédits
 - B2 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de baccalauréat de 100 crédits et plus
 - B3 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de maîtrise
 - B4 - Par faculté, pour l'obtention d'un grade de doctorat
- 3.2 Encadrement des étudiants
 - 3.2.1 Description
 - 3.2.2 Quelques mesures prises au 1^{er} cycle
 - 3.2.3 Les études supérieures
 - 3.2.4 La vie étudiante
 - 3.2.5 Conclusion
- 3.3 Sommaire des activités de recherche
 - Tableau A : Fonds de recherche en millions de dollars
 - Tableau B : Fonds de recherche selon la source de financement

3.1.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITION DES CONCEPTS

Les taux de réussite et la durée moyenne des études sont présentés dans les tableaux ci-joints pour l'ensemble de l'Université par type de grade et secteur d'études.

Cohortes

Les cohortes sont constituées de nouvelles personnes inscrites pour la première fois à un programme de :

- baccalauréat ou maîtrise : sessions d'automne 2005, 2006, 2007 et 2008
- doctorat : sessions d'automne 2002, 2003, 2004 et 2005

Au baccalauréat, les nouvelles personnes sont celles qui s'inscrivent pour la première fois à l'Université; sont donc exclues de la cohorte celles qui auraient d'abord fréquenté un autre type de programme comme le diplôme, le certificat, le microprogramme ou les études libres avant d'entreprendre un baccalauréat.

À la maîtrise et au doctorat, on considère comme nouvelles personnes toutes celles qui s'inscrivent pour la première fois au type de programme; sont donc incluses les personnes qui changent de cycle, celles qui doivent compléter de la scolarité probatoire avant d'entreprendre le programme de recherche visé et celles qui ont fréquenté un diplôme de deuxième cycle ou qui ont suivi des cours de niveau supérieur à titre d'étudiants libres.

Période d'observation

La période d'observation s'échelonne sur le nombre de sessions suivantes :

- baccalauréat ou la maîtrise : 18 sessions (6 ans) pour les cohortes entrées à la session d'automne 2005, 2006, 2007 et 2008
- doctorat : 27 sessions (9 ans) pour les cohortes entrées à la session d'automne 2002, 2003, 2004 et 2005

Diplômés

Ce sont les personnes qui ont obtenu un diplôme de grade identique au programme initial à l'intérieur de la période d'observation. Les personnes qui ont obtenu un diplôme d'un grade différent du programme initial ou qui ont obtenu un diplôme après la période d'observation ne sont pas considérés pour les fins de ce projet comme des diplômés.

Diplômés dans le même programme

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans le premier programme où elles se sont inscrites.

Diplômés dans le même secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme de même grade relevant du même secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Diplômés dans un autre secteur

Ce sont les personnes qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat dans un autre programme de même grade relevant d'un autre secteur que celui où elles se sont inscrites la première fois.

Secteur

Un secteur regroupe tous les programmes relevant d'une Faculté selon les structures en vigueur à l'Université Laval.

Cohorte initiale

La cohorte initiale inclut les personnes diplômées, ainsi que celles en cheminement ou qui ne sont plus inscrites à un programme de même grade et même cycle.

Durée des études

Il s'agit du temps moyen pris par les personnes diplômées pour obtenir un premier grade universitaire pour chaque niveau d'études. Cette moyenne est calculée en utilisant comme mesure de base le nombre de sessions écoulées entre la première inscription au programme de départ et la dernière session d'inscription au programme qui a conduit à l'obtention du diplôme

3.1.2 A - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par type de grade universitaire

Situation observée au terme de :
18 sessions (6 ans) pour le baccalauréat et la maîtrise
27 sessions (9 ans) pour le doctorat

Grade	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS	2005	1842	95	261	3063	60,1%	3,1%	8,5%	71,8%	9,4	12,7	13,0	10,0
	2006	1833	92	239	3004	61,0%	3,1%	8,0%	72,0%	9,4	12,9	13,1	10,0
	2007	1864	92	256	3090	60,3%	3,0%	8,3%	71,6%	9,4	13,6	13,3	10,0
	2008	1906	112	271	3169	60,1%	3,5%	8,6%	72,2%	9,3	12,0	12,7	9,8
BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS	2005	1105	45	89	1615	68,4%	2,8%	5,5%	76,7%	11,5	13,3	14,2	11,8
	2006	1168	52	85	1674	69,8%	3,1%	5,1%	78,0%	11,4	12,6	13,6	11,6
	2007	1095	46	102	1609	68,1%	2,9%	6,3%	77,3%	11,4	13,7	13,3	11,7
	2008	1082	63	93	1667	64,9%	3,8%	5,6%	74,3%	11,4	13,0	13,3	11,6
BACCALAURÉAT	2005	2947	140	350	4678	63,0%	3,0%	7,5%	73,5%	10,2	12,9	13,3	10,6
	2006	3001	144	324	4678	64,2%	3,1%	6,9%	74,2%	10,2	12,8	13,2	10,6
	2007	2959	138	358	4699	63,0%	2,9%	7,6%	73,5%	10,2	13,6	13,3	10,6
	2008	2988	175	364	4836	61,8%	3,6%	7,5%	72,9%	10,0	12,3	12,8	10,4
MAÎTRISE	2005	922	13	14	1348	68,4%	1,0%	1,0%	70,4%	8,6	8,2	8,8	8,6
	2006	911	10	6	1281	71,1%	0,8%	0,5%	72,4%	8,8	8,8	13,3	8,9
	2007	894	12	13	1300	68,8%	0,9%	1,0%	70,7%	8,6	10,3	10,4	8,6
	2008	963	9	15	1348	71,4%	0,7%	1,1%	73,2%	8,5	9,6	9,4	8,6
DOCTORAT	2002	125	1	2	237	52,7%	0,4%	0,8%	54,0%	17,2	17,0	16,0	17,2
	2003	172		6	322	53,4%		1,9%	55,3%	17,5		19,7	17,5
	2004	175	3	4	298	58,7%	1,0%	1,3%	61,1%	17,0	20,3	20,8	17,2
	2005	188		3	333	56,5%		0,9%	57,4%	15,8		13,3	15,7

3.1.2 B1 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2005	162	3	11	232	69,8%	1,3%	4,7%	75,9%	8,8	12,7	14,1	9,2
	2006	165	3	7	227	72,7%	1,3%	3,1%	77,1%	9	14,3	13,4	9,3
	2007	142	4	8	209	67,9%	1,9%	3,8%	73,7%	8,8	12,3	14,8	9,2
	2008	200	4	6	267	74,9%	1,5%	2,2%	78,7%	8,8	12,8	12,5	9
Direction générale du premier cycle	2005	17		9	60	28,3%	0,0%	15,0%	43,3%	9,5		12,7	10,6
	2006	7		2	38	18,4%	0,0%	5,3%	23,7%	14		12	13,6
	2007	6		9	44	13,6%	0,0%	20,5%	34,1%	10,8		11,2	11,1
	2008	9		11	59	15,3%	0,0%	18,6%	33,9%	11,1		12,7	12
Droit	2005	171		12	225	76,0%	0,0%	5,3%	81,3%	9,5		12,5	9,7
	2006	155		8	205	75,6%	0,0%	3,9%	79,5%	9,3		11	9,4
	2007	146		18	196	74,5%	0,0%	9,2%	83,7%	9,5		12,3	9,8
	2008	163		5	196	83,2%	0,0%	2,6%	85,7%	9		11,2	9
Foresterie et géomatique	2005	26		4	42	61,9%	0,0%	9,5%	71,4%	9,3		13,3	9,8
	2006	28		1	38	73,7%	0,0%	2,6%	76,3%	8,8		17	9
	2007	26		4	44	59,1%	0,0%	9,1%	68,2%	9,9		13,8	10,4
	2008	35		1	53	66,0%	0,0%	1,9%	67,9%	9		9	9
Lettres	2005	312	21	56	575	54,3%	3,7%	9,7%	67,7%	9,6	12,6	13,2	10,3
	2006	323	21	34	611	52,9%	3,4%	5,6%	61,9%	9,5	12,4	13,1	9,9
	2007	318	19	52	616	51,6%	3,1%	8,4%	63,1%	9,7	13	13,4	10,3
	2008	257	29	54	547	47,0%	5,3%	9,9%	62,2%	9,5	12	12,4	10,2
Musique	2005	8		1	22	36,4%	0,0%	4,5%	40,9%	9,5		14	10
	2006	19	3	1	35	54,3%	8,6%	2,9%	65,7%	10,8	13,7	11	11,2
	2007	7			16	43,8%	0,0%	0,0%	43,8%	13			13
	2008	22		1	41	53,7%	0,0%	2,4%	56,1%	9,5		14	9,7
Médecine	2005	130	14	5	170	76,5%	8,2%	2,9%	87,6%	9,5	15,2	13,2	10,2
	2006	139	13	11	183	76,0%	7,1%	6,0%	89,1%	9,6	15,8	14,3	10,4
	2007	154	26	14	217	71,0%	12,0%	6,5%	89,4%	9,4	15,1	13,6	10,5
	2008	125	13	17	192	65,1%	6,8%	8,9%	80,7%	8,8	12,5	13,8	9,7
Philosophie	2005	17	1	2	31	54,8%	3,2%	6,5%	64,5%	9,6	11	16	10,4
	2006	21	2	7	38	55,3%	5,3%	18,4%	78,9%	9,9	10	15,1	11,1
	2007	13	2	1	30	43,3%	6,7%	3,3%	53,3%	10,4	11,5	13	10,7
	2008	15	2	8	49	30,6%	4,1%	16,3%	51,0%	10,1	11,5	13,4	11,3

3.1.2 B1 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE MOINS DE 100 CRÉDITS

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences de l'administration	2005	271		23	400	67,8%	0,0%	5,8%	73,5%	9,9		13	10,1
	2006	261		27	391	66,8%	0,0%	6,9%	73,7%	9,9		13,2	10,2
	2007	292		27	415	70,4%	0,0%	6,5%	76,9%	9,7		13,1	10
	2008	310		26	412	75,2%	0,0%	6,3%	81,6%	9,6		13,7	10
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2005	18		2	30	60,0%	0,0%	6,7%	66,7%	9,8		10,5	9,9
	2006	18		5	35	51,4%	0,0%	14,3%	65,7%	10		12,6	10,6
	2007	29		3	49	59,2%	0,0%	6,1%	65,3%	10,4		14	10,8
	2008	20		9	44	45,5%	0,0%	20,5%	65,9%	10,6		11,6	10,9
Sciences de l'éducation	2005	57	5	2	106	53,8%	4,7%	1,9%	60,4%	9,8	13,2	14,5	10,2
	2006	46	8	7	92	50,0%	8,7%	7,6%	66,3%	10,3	11,8	12,6	10,8
	2007	47	9	6	88	53,4%	10,2%	6,8%	70,5%	9,9	12,6	13,5	10,6
	2008	48	9	4	96	50,0%	9,4%	4,2%	63,5%	9,7	11,7	15	10,3
Sciences et génie	2005	235	22	75	450	52,2%	4,9%	16,7%	73,8%	8,8	13	13,1	10,1
	2006	287	21	66	481	59,7%	4,4%	13,7%	77,8%	8,7	12,3	12,7	9,6
	2007	272	17	58	481	56,5%	3,5%	12,1%	72,1%	8,9	14,2	13,3	9,9
	2008	260	23	68	477	54,5%	4,8%	14,3%	73,6%	9,1	12,8	12,9	10,1
Sciences sociales	2005	418	29	58	711	58,8%	4,1%	8,2%	71,0%	9,4	11,2	12,8	9,9
	2006	359	21	63	618	58,1%	3,4%	10,2%	71,7%	9,3	12,8	13,2	10
	2007	411	15	55	678	60,6%	2,2%	8,1%	70,9%	9,3	12,1	13,4	9,9
	2008	440	32	60	726	60,6%	4,4%	8,3%	73,3%	9,3	11,3	12,1	9,7
Théologie et sciences religieuses	2005			1	9	0,0%	0,0%	11,1%	11,1%			11	11
	2006	5			12	41,7%	0,0%	0,0%	41,7%	11,2			11,2
	2007	1		1	7	14,3%	0,0%	14,3%	28,6%	8		14	11
	2008	2		1	10	20,0%	0,0%	10,0%	30,0%	9		13	10,3

3.1.2 B2 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2005	16	1		26	61,5%	3,8%	0,0%	65,4%	11,8	8		11,6
	2006	20	3	2	32	62,5%	9,4%	6,3%	78,1%	12,4	11,7	13,5	12,4
	2007	11		1	22	50,0%	0,0%	4,5%	54,5%	11,7		17	12,2
	2008	19	3	3	32	59,4%	9,4%	9,4%	78,1%	12	13,3	13,3	12,3
Foresterie et géomatique	2005	42	2	2	63	66,7%	3,2%		73,0%	12,3	15	17	12,6
	2006	29	4	6	57	50,9%	7,0%	10,5%	68,4%	11,5	12,3	12,8	11,8
	2007	36	1	5	54	66,7%	1,9%	9,3%	77,8%	11,8	14	14	12,1
	2008	42	4	3	62	67,7%	6,5%	4,8%	79,0%	11,7	12,3	14,3	11,9
Lettres	2005	43	2	2	74	58,1%	2,7%	2,7%	63,5%	11,7	13	12	11,7
	2006	57	4	5	87	65,5%	4,6%	5,7%	75,9%	11,9	12,8	12,8	12,1
	2007	42	5	9	82	51,2%	6,1%	11,0%	68,3%	11,9	13,4	12,7	12,1
	2008	44	5	7	101	43,6%	5,0%	6,9%	55,4%	11,9	11,2	13,3	12
Musique	2005	18	4		37	48,6%	10,8%	0,0%	59,5%	11,9	13,3		12,2
	2006	15	3	1	26	57,7%	11,5%	3,8%	73,1%	12,2	9,3	13	11,8
	2007	22	3	3	51	43,1%	5,9%	5,9%	54,9%	11,8	9,7	12,7	11,6
	2008	13	3		19	68,4%	15,8%	0,0%	84,2%	11,6	12		11,7
Médecine	2005	152			158	96,2%	0,0%	0,0%	96,2%	14,8			14,8
	2006	137			143	95,8%	0,0%	0,0%	95,8%	14,8			14,8
	2007	139		1	145	95,9%	0,0%	0,7%	96,6%	14,6		14	14,6
	2008	145		2	162	89,5%	0,0%	1,2%	90,7%	14,3		12	14,2
Médecine dentaire	2005	31		1	32	96,9%	0,0%	3,1%	100,0%	11,3		16	11,4
	2006	32		1	34	94,1%	0,0%	2,9%	97,1%	11,1		18	11,3
	2007	36			39	92,3%	0,0%	0,0%	92,3%	11,1			11,1
	2008	33			34	97,1%	0,0%	0,0%	97,1%	11,7			11,7
Pharmacie	2005	91		8	101	90,1%	0,0%	7,9%	98,0%	10,8		16,8	11,3
	2006	106		4	113	93,8%	0,0%	3,5%	97,3%	10,8		16,5	11
	2007	113		4	122	92,6%	0,0%	3,3%	95,9%	10,7		15	10,8
	2008	101		1	112	90,2%	0,0%	0,9%	91,1%	10,7		15	10,7
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2005	140	5	22	203	69,0%	2,5%	10,8%	82,3%	10,9	13,6	14,9	11,5
	2006	117	5	14	180	65,0%	2,8%	7,8%	75,6%	10,8	13,8	13,9	11,2
	2007	121	5	19	169	71,6%	3,0%	11,2%	85,8%	10,9	14	12,9	11,3
	2008	114	5	16	176	64,8%	2,8%	9,1%	76,7%	10,7	14,6	13,3	11,1

3.1.2 B2 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de BACCALAURÉAT DE 100 CRÉDITS ET PLUS

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE					DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	
Sciences de l'éducation	2005	255	4	26	402	63,4%	1,0%	6,5%	70,9%	11,2	12,3	13,4	11,4	
	2006	294	7	28	431	68,2%	1,6%	6,5%	76,3%	11,3	12,1	13,4	11,5	
	2007	263	3	37	406	64,8%	0,7%	9,1%	74,6%	11,3	12,7	13,1	11,6	
	2008	232	5	35	398	58,3%	1,3%	8,8%	68,3%	11,2	13,6	12,9	11,5	
Sciences et génie	2005	191	27	22	328	58,2%	8,2%	6,7%	73,2%	12,1	13,5	13,6	12,4	
	2006	213	26	18	351	60,7%	7,4%	5,1%	73,2%	12	13,1	13,1	12,2	
	2007	193	29	17	332	58,1%	8,7%	5,1%	72,0%	11,9	14,3	14,2	12,4	
	2008	214	38	20	385	55,6%	9,9%	5,2%	70,6%	12	13	13,7	12,3	
Sciences infirmières	2005	126		6	191	66,0%	0,0%	3,1%	69,1%	8,1		13,3	8,4	
	2006	148		6	220	67,3%	0,0%	2,7%	70,0%	7,9		13,5	8,1	
	2007	119		6	187	63,6%	0,0%	3,2%	66,8%	8,2		12,5	8,4	
	2008	125		6	186	67,2%	0,0%	3,2%	70,4%	8,1		14	8,3	

3.1.2 B3 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de MAÎTRISE

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte Initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2005	101	4		112	90,2%	3,6%	0,0%	93,8%	6,9	7,8		7
	2006	104	4		116	89,7%	3,4%	0,0%	93,1%	7,5	10,3		7,6
	2007	120	2		130	92,3%	1,5%	0,0%	93,8%	6,8	10,5		6,9
	2008	103	2	2	124	83,1%	1,6%	1,6%	86,3%	7	8,5	7	7,1
Direction générale de la formation continue	2005	66			74	89,2%	0,0%	0,0%	89,2%	6,6			6,6
	2006	83			96	86,5%	0,0%	0,0%	86,5%	9			9
	2007	71			91	78,0%	0,0%	0,0%	78,0%	8,6			8,6
	2008	80			94	85,1%	0,0%	0,0%	85,1%	9,3			9,3
Droit	2005	12			20	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	10,3			10,3
	2006	13			25	52,0%	0,0%	0,0%	52,0%	10,5			10,5
	2007	5			15	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	9,8			9,8
	2008	12			25	48,0%	0,0%	0,0%	48,0%	8,8			8,8
Faculté des études supérieures	2005	2			10	20,0%	0,0%	50,0%	70,0%	7,5		7,4	7,4
	2006	2			2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	8,5			8,5
	2007	3			3	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	8			8
	2008				1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
Foresterie et géomatique	2005	30		1	40	75,0%	0,0%	2,5%	77,5%	9,1		9	9,1
	2006	21			37	56,8%	0,0%	0,0%	56,8%	11,4			11,4
	2007	18		1	31	58,1%	0,0%	3,2%	61,3%	10,8		10	10,8
	2008	33			46	71,7%	0,0%	0,0%	71,7%	9,1			9,1
Institut québécois des hautes études internationales	2005	29			37	78,4%	0,0%	0,0%	78,4%	9,6			9,6
	2006	33		1	41	80,5%	0,0%	2,4%	82,9%	8,9		9	8,9
	2007	26		2	37	70,3%	0,0%	5,4%	75,7%	9,7		15,5	10,1
	2008	24		2	37	64,9%	0,0%	5,4%	70,3%	10		8,5	9,9
Lettres	2005	67	1		127	52,8%	0,8%	0,0%	53,5%	9,9	14		10
	2006	84			120	70,0%	0,0%	0,0%	70,0%	9,3			9,3
	2007	81	1	1	131	61,8%	0,8%	0,8%	63,4%	8,8	18	15	9
	2008	90		2	152	59,2%	0,0%	1,3%	60,5%	8,3		13	8,4
Musique	2005	17			24	70,8%	0,0%	0,0%	70,8%	8,9			8,9
	2006	17			19	89,5%	0,0%	0,0%	89,5%	8,2			8,2
	2007	17			26	65,4%	0,0%	0,0%	65,4%	7			7
	2008	11			19	57,9%	0,0%	0,0%	57,9%	6,5			6,5

3.1.2 B3 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de MAÎTRISE

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Médecine	2005	98	2		121	81,0%	1,7%	0,0%	82,6%	8,4	2		8,3
	2006	88			107	82,2%	0,0%	0,0%	82,2%	9			9
	2007	103		1	123	83,7%	0,0%	0,8%	84,6%	8,2		9	8,2
	2008	106			122	86,9%	0,0%	0,0%	86,9%	8,1			8,1
Médecine dentaire	2005	4			5	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	11,3			11,3
	2006	2			4	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	10,5			10,5
	2007	3			5	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	12,3			12,3
	2008	4			7	57,1%	0,0%	0,0%	57,1%	10,3			10,3
Pharmacie	2005	2			2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	8			8
	2006	4	1		8	50,0%	12,5%	0,0%	62,5%	9	10		9,2
	2007	6			7	85,7%	0,0%	0,0%	85,7%	7,5			7,5
	2008	2		1	3	66,7%	0,0%	33,3%	100,0%	7,5		18	11
Philosophie	2005	10			22	45,5%	0,0%	0,0%	45,5%	11,1			11,1
	2006	8			13	61,5%	0,0%	0,0%	61,5%	10,6			10,6
	2007	8			18	44,4%	0,0%	0,0%	44,4%	11,3			11,3
	2008	9			19	47,4%	0,0%	0,0%	47,4%	9,3			9,3
Sciences de l'administration	2005	196	2	4	311	63,0%	0,6%	1,3%	65,0%	8,4	11,5	5,8	8,4
	2006	166	4	1	254	65,4%	1,6%	0,4%	67,3%	7,9	7,3	10	7,9
	2007	163	4	3	262	62,2%	1,5%	1,1%	64,9%	8	9,8	9,3	8,1
	2008	181	4	2	261	69,3%	1,5%	0,8%	71,6%	8,2	8,5	8	8,2
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2005	32			43	74,4%	0,0%	0,0%	74,4%	9,5			9,5
	2006	33	1	1	50	66,0%	2,0%	2,0%	70,0%	9,7	8	18	9,9
	2007	25	2	1	37	67,6%	5,4%	2,7%	75,7%	8,9	7	9	8,8
	2008	24			38	63,2%	0,0%	0,0%	63,2%	9,8			9,8
Sciences de l'éducation	2005	76	1	1	116	65,5%	0,9%	0,9%	67,2%	8,8	11	16	8,9
	2006	58		1	90	64,4%	0,0%	1,1%	65,6%	9,1		18	9,2
	2007	59	1		87	67,8%	1,1%	0,0%	69,0%	9,6	13		9,7
	2008	67			95	70,5%	0,0%	0,0%	70,5%	9			9
Sciences et génie	2005	90	2	1	124	72,6%	1,6%	0,8%	75,0%	8,8	8	8	8,8
	2006	88		1	127	69,3%	0,0%	0,8%	70,1%	8,9		8	8,9
	2007	77	2	2	114	67,5%	1,8%	1,8%	71,1%	8,7	9,5	9,5	8,7
	2008	104	3	3	135	77,0%	2,2%	2,2%	81,5%	8,3	11,7	5,7	8,3
Sciences infirmières	2005	5			8	62,5%	0,0%	0,0%	62,5%	11,4			11,4
	2006	6			14	42,9%	0,0%	0,0%	42,9%	8,8			8,8
	2007	17			28	60,7%	0,0%	0,0%	60,7%	8,2			8,2
	2008	21			29	72,4%	0,0%	0,0%	72,4%	8,4			8,4

3.1.2 B3 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de MAÎTRISE

Situation observée au terme de 18 sessions (6 ans)

Faculté	Session d'automne	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Sciences sociales	2005	74	1	2	130	56,9%	0,8%	1,5%	59,2%	9,4	8	15	9,5
	2006	97		1	148	65,5%	0,0%	0,7%	66,2%	9,9		17	10
	2007	82		2	141	58,2%	0,0%	1,4%	59,6%	10,4		7	10,4
	2008	87		3	127	68,5%	0,0%	2,4%	70,9%	10		11	10
Théologie et sciences religieuses	2005	11			22	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	8,9			8,9
	2006	4			10	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	9,3			9,3
	2007	10			14	71,4%	0,0%	0,0%	71,4%	9,3			9,3
	2008	5			14	35,7%	0,0%	0,0%	35,7%	8,8			8,8

3.1.2 B4 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de DOCTORAT

Situation observée au terme de 27 sessions (9 ans)

Faculté		EN NOMBRE					EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE			
		Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Aménagement, architecture et arts visuels	2002													
	2003	2				3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	15			15
	2004	2				2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	15,5			15,5
	2005	3				4	75,0%	0,0%	0,0%	75,0%	14			14
Droit	2002	3				5	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	17,3			17,3
	2003	2				5	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	18			18
	2004	2				5	40,0%	0,0%	0,0%	40,0%	17,5			17,5
	2005	4				8	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	19,3			19,3
Faculté des études supérieures	2002	1				1	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	16			16
	2003	1		4		9	11,1%	0,0%	44,4%	55,6%	17		18,3	18
	2004	4		2		9	44,4%	0,0%	22,2%	66,7%	16,8		20,5	18
	2005	1		1		3	33,3%	0,0%	33,3%	66,7%	14		22	18
Foresterie et géomatique	2002	8				10	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	16,5			16,5
	2003	6				12	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	16,3			16,3
	2004	10				14	71,4%	0,0%	0,0%	71,4%	16,5			16,5
	2005	8				19	42,1%	0,0%	0,0%	42,1%	14,6			14,6
Lettres	2002	17				37	45,9%	0,0%	0,0%	45,9%	17,2			17,2
	2003	17		1		35	48,6%	0,0%	2,9%	51,4%	18,9		25	19,3
	2004	7		1		23	30,4%	4,3%	0,0%	34,8%	17,7	15		17,4
	2005	12				42	28,6%	0,0%	0,0%	28,6%	17,5			17,5
Musique	2002					3	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
	2003					2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
	2004	2				3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	17,5			17,5
	2005	1				4	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	11			11
Médecine	2002	20		1		32	62,5%	3,1%	3,1%	68,8%	17,4	17	18	17,4
	2003	32				39	82,1%	0,0%	0,0%	82,1%	15,6			15,6
	2004	31				39	79,5%	0,0%	0,0%	79,5%	16,5			16,5
	2005	20		1		26	76,9%	0,0%	3,8%	80,8%	15,5		2	14,9
Pharmacie	2002	2				2	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	12			12
	2003	2				3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	18,5			18,5
	2004	5		1		6	83,3%	0,0%	16,7%	100,0%	17,6		20	18
	2005	2				3	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	15			15

3.1.2 B4 - Taux de diplomation et durée moyenne des études, par faculté, pour l'obtention d'un grade de DOCTORAT

Situation observée au terme de 27 sessions (9 ans)

Faculté	EN NOMBRE				EN POURCENTAGE				DURÉE MOYENNE				
	Session d'automne	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Cohorte initiale	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total	Diplômés au même programme	Diplômés au même secteur	Diplômés à un autre secteur	Total
Philosophie	2002	2			8	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	15,5			15,5
	2003	3			11	27,3%	0,0%	0,0%	27,3%	17,7			17,7
	2004	2			8	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	20,5			20,5
	2005				5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
Sciences de l'administration	2002	4			11	36,4%	0,0%	0,0%	36,4%	16			16
	2003	4			14	28,6%	0,0%	0,0%	28,6%	19,3			19,3
	2004	5			9	55,6%	0,0%	0,0%	55,6%	18			18
	2005	4			12	33,3%	0,0%	0,0%	33,3%	17			17
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	2002	13			15	86,7%	0,0%	0,0%	86,7%	15,8			15,8
	2003	10			15	66,7%	0,0%	0,0%	66,7%	16,7			16,7
	2004	10		1	12	83,3%	0,0%	8,3%	91,7%	16,3		22	16,8
	2005	12			15	80,0%	0,0%	0,0%	80,0%	14,1			14,1
Sciences de l'éducation	2002	8			15	53,3%	0,0%	0,0%	53,3%	20			20
	2003	8			21	38,1%	0,0%	0,0%	38,1%	16,5			16,5
	2004	8			21	38,1%	0,0%	0,0%	38,1%	16,1			16,1
	2005	15			22	68,2%	0,0%	0,0%	68,2%	18,3			18,3
Sciences et génie	2002	17			35	48,6%	0,0%	0,0%	48,6%	16,3			16,3
	2003	32			42	76,2%	0,0%	0,0%	76,2%	17			17
	2004	30	2		51	58,8%	3,9%	0,0%	62,7%	16,5	23		16,9
	2005	40			64	62,5%	0,0%	0,0%	62,5%	15,3			15,3
Sciences infirmières	2002				2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%				
	2003	3			5	60,0%	0,0%	0,0%	60,0%	20,3			20,3
	2004	2			8	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	20			20
	2005	4		1	6	66,7%	0,0%	16,7%	83,3%	21,3		16	20,2
Sciences sociales	2002	25		1	48	52,1%	0,0%	2,1%	54,2%	18,2		14	18
	2003	43		1	84	51,2%	0,0%	1,2%	52,4%	19		20	19
	2004	51			75	68,0%	0,0%	0,0%	68,0%	17,1			17,1
	2005	59			87	67,8%	0,0%	0,0%	67,8%	14,9			14,9
Théologie et sciences religieuses	2002	5			13	38,5%	0,0%	0,0%	38,5%	18,2			18,2
	2003	7			22	31,8%	0,0%	0,0%	31,8%	16,6			16,6
	2004	4			13	30,8%	0,0%	0,0%	30,8%	24,5			24,5
	2005	3			13	23,1%	0,0%	0,0%	23,1%	20,7			20,7

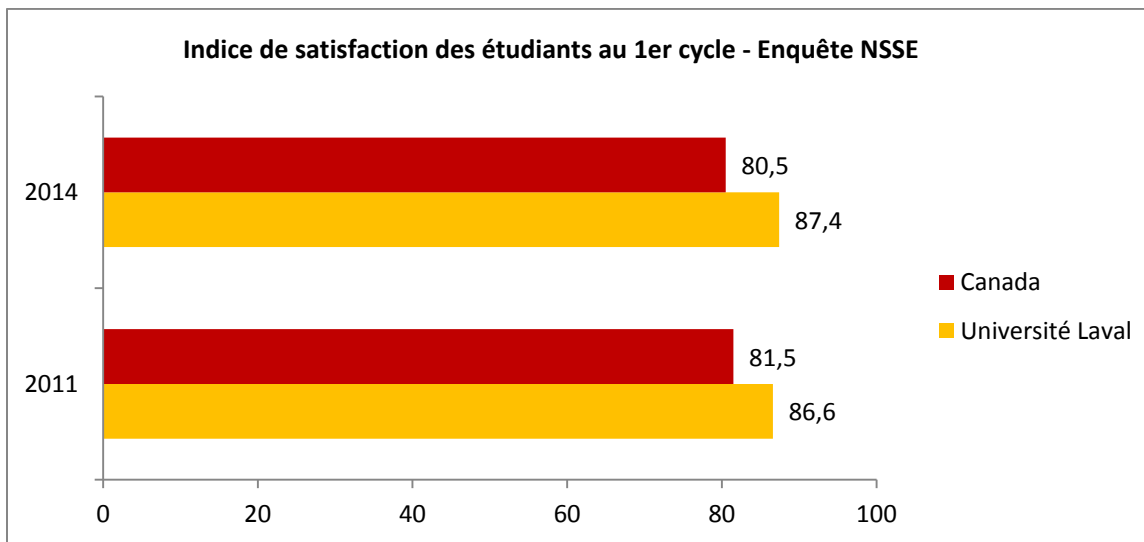
3.2 MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

3.2.1 DESCRIPTION

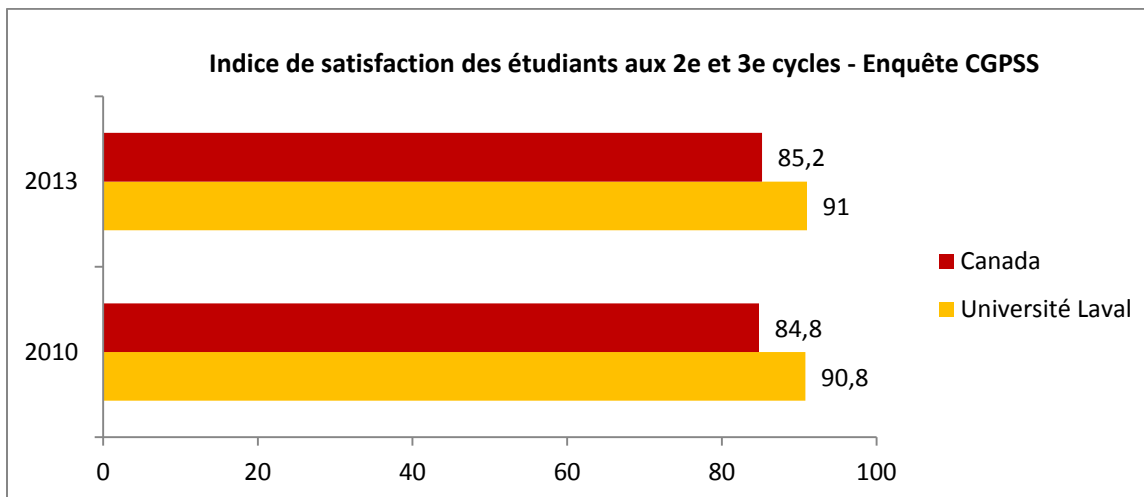
La réussite par les étudiants de leur programme de formation est la mesure ultime du succès de l'encadrement et des moyens qui le supportent. Le premier objectif en matière de formation proposé dans le plan d'action *Horizon 2017 – Orientations de développement de l'Université Laval* est de favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants. À l'Université Laval, nous croyons qu'une grande majorité d'étudiants peuvent réussir leurs études s'ils sont placés dans des conditions adéquates d'encadrement et s'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin au moment opportun. Dans cette perspective, les actions se sont poursuivies et de nouveaux projets ont été entrepris afin de soutenir la persévérance et la réussite étudiantes aux trois cycles de formation.

Les mesures d'encadrement se déclinent en action variées afin de tenir compte de la diversité accrue de la population étudiante, des projets individuels de formation et des comportements. Elles sont de plus constamment renouvelées à la lumière des enquêtes effectuées par l'Université et sa Commission des affaires étudiantes, ou celles auxquelles participe l'Université. Mentionnons à cet égard certaines enquêtes tenues au cours des dernières années et dont les résultats ont fourni des données précieuses. Parmi celles-ci, l'enquête de la Commission des affaires étudiantes faite au printemps 2011 sur la qualité de vie des étudiants de l'Université et leur engagement sociétal dans le cadre du développement durable, dont les résultats ont été intégrés dans la *Politique institutionnelle de développement durable*. Rappelons l'enquête d'envergure nord-américaine sur l'engagement des étudiants du baccalauréat envers leurs études (National Survey of Student Engagement - NSSE) qui a aussi fourni des données comparatives précieuses en 2008, 2011 et plus récemment en 2014, sur la perception qu'ont les étudiants de plusieurs aspects importants de leur formation (relations professeurs-étudiants, internationalisation de la formation, etc.) et sur plusieurs comportements des étudiants qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage.

Les plus récents résultats de l'enquête NSSE font notamment ressortir un haut degré de satisfaction des étudiants du premier cycle quant à leur expérience éducative à l'Université Laval. En 2014 87% des étudiants ont qualifié leur expérience éducative comme étant bonne ou excellente.



Mentionnons également l'enquête auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat (Canadian Graduate and Professional Student Survey - CGPSS) faite une première fois au printemps 2005 et reprise aux printemps 2007, 2010 et 2013, et à laquelle une trentaine d'universités canadiennes ont pris part. Les résultats de l'enquête de 2013 démontrent elles aussi un haut degré de satisfaction de la part des étudiants des deuxième et troisième cycles quant à leur expérience globale (éducative, programme d'études et vie étudiante) à l'Université Laval. 91% des étudiants ont qualifié leur expérience comme étant bonne, très bonne ou excellente.



Toutes ces enquêtes visent un même objectif : mieux connaître les étudiants, leurs comportements, leurs attentes et leur degré de satisfaction. Outre les aspects académiques, on y couvre plusieurs thèmes relatifs aux habitudes de vie dont l'alimentation, l'exercice, le transport et les mécanismes de conciliation études-travail-famille. Sont ainsi rejoints des objectifs du plan d'action *Horizon 2017 – Orientations de développement de l'Université Laval*, visant à améliorer les conditions de vie des étudiants et leur santé globale pour ainsi à favoriser la réussite scolaire et leur bien-être. L'analyse des données recueillies dans ces différentes enquêtes sert à ajuster de façon continue nos pratiques d'encadrement.

Depuis sa création à l'automne 2009, le *comité d'appui à la réussite (CAR)* poursuit ses activités afin, notamment, de mettre en place des mesures de plus en plus ciblées de soutien à la réussite à la lumière des données recueillies. Plusieurs projets découlent de la création de ce comité dont un programme de tutorat d'étudiants au 1^{er} cycle et le développement d'un système de dépistage précoce des étudiants à risque. Ce système de dépistage, qui prend la forme d'un tableau de bord, permet aux étudiants de prendre rapidement conscience de leur niveau de participation et de leurs résultats dans les cours auxquels ils sont inscrits. Il permet également aux enseignants et aux directions de programme d'être proactifs auprès des étudiants présentant des signes de difficulté, en les orientant rapidement vers les ressources d'aide les plus appropriées en fonction de leur situation et des difficultés éprouvées. Est aussi né des initiatives du comité d'appui à la réussite le développement d'un Centre d'aide en français. Ce centre qui a fait l'objet d'un projet pilote l'an dernier, offre aux étudiants un vaste programme de formations, d'ateliers et de tutorat.

Depuis 2007, l'Université a mis en place une démarche de développement durable afin de devenir une institution universitaire modèle en matière de pratiques de développement durable. L'adoption de la *Politique institutionnelle de développement durable*, en 2008, fait une grande place aux initiatives étudiantes et soutient le déploiement de plusieurs activités reliées au développement durable, dont le programme *mon Équilibre UL*, qui vise l'amélioration de la santé globale des étudiants. Les efforts de l'Université en matière de développement durable ont été reconnus par l'obtention de l'accréditation internationale STARS – niveau or en développement durable, décernée par The Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education (AASHE). Cette reconnaissance est d'autant plus importante que l'Université se classe première au Canada et neuvième au monde parmi les quelque 300 établissements ayant complété le processus d'évaluation.

Au-delà de ces opérations d'envergure, les mesures déjà mises en place au cours des dernières années sont maintenues et constamment adaptées. Elles s'appuient sur des politiques institutionnelles qui se veulent englobantes et sur des analyses toujours plus raffinées des situations des étudiants. Ainsi, la *Politique de reconnaissance de l'implication étudiante*, dont la portée a été élargie au fil des années, encourage les étudiants à s'engager de manière significative en tant que membres de la communauté universitaire et en tant que citoyens en permettant de reconnaître cette implication dans le relevé de notes.

La *Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants* de tous les cycles exprime quant à elle l'importance première que l'Université accorde à la réussite et à l'accomplissement des étudiants. Elle intègre en un seul document les principes et orientations en ces matières et vise à renforcer la cohérence des actions déjà entreprises. Pour les étudiants

inscrits à une maîtrise avec mémoire ou à un doctorat, des lignes directrices particulières ont aussi été déterminées et sont incluses dans la *Politique d'encadrement des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat*.

De nouvelles mesures visant l'amélioration de l'expérience étudiante ont été mises en place. Mentionnons notamment la création d'un guichet unique virtuel – Étudiants UL – qui permet d'accéder à l'ensemble de nos services en un seul clic, l'extension des heures d'ouverture de certains services et l'amélioration de plusieurs aires d'études et de vie, entre autres à la Bibliothèque, ou une salle d'apprentissage actif a été aménagée au cours de la dernière année. Cette salle qui connaît un grand succès, permet d'offrir aux enseignants et aux étudiants un environnement innovant qui favorise l'exploration de nouveaux modes d'apprentissage et répond aux nouvelles réalités des étudiants.

Tout compte fait, l'encadrement des étudiants se traduit au jour le jour par une série de mesures – des petites comme des grandes – qui, combinées, visent à permettre à tout étudiant de réaliser son projet d'études, de développer ses compétences personnelles et d'acquérir le sentiment de compétence qui vient avec le succès.

Les quelques mesures qui sont énoncées ci-après se veulent pragmatiques. Elles sont organisées autour des temps forts de la vie d'un étudiant : admission, première session, choix d'un cheminement, prise en compte de projets particuliers, décision de poursuivre aux études de 2^e ou de 3^e cycle, insertion sur le marché du travail. Elles se veulent adaptées à diverses situations d'études. Elles se veulent également conformes aux objectifs des cycles d'études. Ainsi, aux études supérieures, les mesures visent le soutien de l'autonomie de pensée et de recherche, alors qu'au premier cycle l'on cherche davantage à favoriser la démarche d'apprentissage et une approche positive face au marché du travail.

3.2.2 QUELQUES MESURES PRISES AU PREMIER CYCLE¹

L'accueil en première année

Au premier cycle, toutes les enquêtes identifient la première session à l'Université comme un moment décisif de la persévérance aux études. C'est pourquoi une attention particulière est accordée à ce premier contact avec la vie universitaire, et ce, dans toutes les facultés.

Le processus d'accueil à l'Université a été élaboré en étroite relation avec les associations étudiantes. Il débute au moment du prononcé d'admission favorable, couvre l'inscription, l'accueil et l'encadrement pédagogique ainsi que le soutien académique et administratif de l'étudiant jusqu'à la fin de la première session d'inscription dans le programme. En partenariat avec les associations étudiantes facultaires, les activités d'accueil et de soutien prennent la forme, entre autres, de jumelage ou de parrainage des nouveaux étudiants par les plus anciens. La constitution de cohortes homogènes est favorisée dans plusieurs programmes.

En outre, l'Université soumet un questionnaire aux étudiants du 1^{er} cycle leur permettant de faire une auto-évaluation des facteurs associés à la persévérance et la réussite scolaire. L'étudiant reçoit par la suite un bilan de ses réponses et différentes ressources lui sont suggérées. Le Centre d'aide aux étudiants offre, quant à lui, plusieurs ateliers et formations interactives en ligne sous le chapeau « Les clés de la réussite ». Ces formations et ateliers sont très appréciés par les étudiants. De nouvelles thématiques se sont d'ailleurs ajoutées en cours d'année.

La reconnaissance des acquis et les groupes-étudiants particuliers

Même si la majorité des étudiants est issue du pré-universitaire collégial, un pourcentage de plus en plus important d'étudiants arrive à l'Université après un parcours différent. Les étudiants étrangers, les adultes, les diplômés de programmes collégiaux professionnels, les diplômés des programmes de DEC enrichi (baccalauréat international, DEC sciences-lettres-arts), les étudiants en changement de programme ou d'université constituent des exemples de sous-groupes particuliers dont les besoins sont pris en considération au moment de l'étude de leur dossier à l'admission et durant leur cheminement par la suite.

Des mesures spécifiques sont prises pour l'accueil et l'encadrement des étudiants étrangers. Depuis l'automne 1999, tout nouvel étudiant étranger bénéficie d'une rencontre individuelle avec un conseiller afin de faciliter son acclimatation à la vie au Québec et à la vie universitaire. Depuis l'automne 2008, les étudiants étrangers bénéficient d'un programme de

¹ Certaines des mesures présentées dans cette section s'adressent aussi aux étudiants des 2^e et 3^e cycles.

jumelage avec des étudiants du campus. Cette année, plus de 400 étudiants étrangers ont participé au programme et ont ainsi vu leur première arrivée à Québec et sur le campus facilitée. Depuis l'automne 2011, une entrevue téléphonique, dans le cadre de l'opération « *Comment ça va?* » est effectuée afin d'évaluer l'adaptation sociale et scolaire des nouveaux étudiants étrangers et de les informer sur les ressources disponibles en cas de difficulté. Une attention particulière est accordée à la connaissance du français; des cours de français et de culture sont offerts aux étudiants étrangers avant leur arrivée à l'Université. Ces mesures se poursuivent et sont constamment enrichies par l'expérience acquise.

La *Politique de reconnaissance des acquis* favorise l'admission de toute personne ayant un projet d'études de niveau universitaire. Elle a été révisée et élargie en juin 2012 afin d'y inclure plus nettement la reconnaissance de l'expérience, c'est-à-dire les acquis extrascolaires. C'est maintenant la *Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires*.

Les adultes qui reviennent aux études après une interruption bénéficient d'un service d'aide à leur admission. Leurs acquis antérieurs sont évalués et une feuille de route personnalisée est préparée en vue de leur permettre d'être admis dans le programme ou le cours de leur choix. Les acquis scolaires et expérientiels sont considérés.

L'Université a continué à renforcer ses mesures d'accommodement déjà en place pour l'intégration des populations étudiantes dites émergentes, c'est-à-dire celles qui sont constituées d'étudiants présentant un trouble de l'apprentissage, un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, un trouble de santé mentale ou un trouble envahissant du développement, dont le nombre augmente au fur et à mesure que les niveaux antérieurs d'enseignement les préparent aux études universitaires. Un comité a été mis en place spécifiquement pour ces étudiants.

Pratiquement tous les programmes où cela est pertinent ont mis en place des cheminements particuliers pour les diplômés des programmes professionnels au collégial (administration, comptabilité, agriculture, physiothérapie, génie, musique, foresterie, sciences infirmières, informatique, etc.). Des ententes formelles signées avec des cégeps fournissent un cadre précis, et prévisible, de passage du DEC technique aux programmes universitaires pour ainsi mieux baliser les exigences du passage selon les divers secteurs disciplinaires. L'Université Laval est un leader pour ce qui est des DEC-BAC en continuité. En sciences infirmières, un programme de mentorat a été développé pour faciliter la transition du DEC vers le BAC.

La *Politique d'appui à l'excellence sportive* en est à sa quinzième année. Elle s'adresse aux athlètes de haute performance, membres des clubs d'excellence du Rouge et Or ou d'une fédération sportive. Les mesures d'appui concernent les horaires, les modalités d'examen, les travaux pratiques et divers ajustements aux formules pédagogiques pour tenir compte du calendrier des événements sportifs.

Depuis quelques années, Sport interuniversitaire canadien (SIC) qui gouverne les sports universitaires à travers le pays établit un palmarès des programmes de sport universitaires ayant le plus d'athlètes avec une moyenne académique de 80 % ou plus. Les étudiants-athlètes du Rouge et Or de l'Université Laval, membres du réseau de SIC, figurent chaque fois parmi les positions de têtes de cette prestigieuse liste, dont cinq fois au premier rang de celle-ci (en 2007, 2008 et 2009, 2011 et 2012) dans les six dernières.

Enfin, les étudiants recevant leur enseignement à distance, principalement en ligne, sont l'objet d'une attention particulière, notamment quant à leurs conditions d'apprentissage. Ils représentent maintenant plus de 15 % des crédits-étudiants. La souplesse et la polyvalence de l'environnement numérique d'apprentissage favorisent de nouvelles approches pédagogiques, la collaboration entre les étudiants et l'interaction avec le professeur. Le Bureau des services pédagogiques soutient les enseignants qui s'inscrivent dans cette démarche.

L'internationalisation

Un séjour d'études à l'étranger constitue une valeur ajoutée certaine au curriculum vitae des étudiants. Le Bureau international a mis en place des mesures pour assurer aux étudiants un séjour efficace. Ainsi, des formations préparatoires sont offertes aux participants, portant aussi bien sur les aspects pratiques d'un séjour à l'étranger (visa, vaccins, etc.) que sur les aspects culturels et les conditions de vie des pays d'accueil. Les étudiants sont rencontrés à leur retour afin de connaître les difficultés rencontrées et les bons trucs. Plusieurs programmes organisent des rencontres au cours desquelles les étudiants partagent leur expérience internationale avec les autres étudiants du programme.

L'Université Laval est le leader québécois en matière de mobilité internationale. En 2012-2013, 24 % des étudiants québécois ayant participé à un échange international provenaient de l'Université Laval alors que son effectif étudiant représente seulement 13 % de l'effectif total du réseau universitaire québécois.

En outre, un effort exceptionnel est fait du côté des langues, en particulier de l'anglais et de l'espagnol. L'Université s'est donné comme objectif que tout diplômé ait une connaissance fonctionnelle de l'anglais. C'est maintenant une condition d'obtention du baccalauréat.

Les quelques mesures énumérées ont comme objectif commun de permettre à l'étudiant d'obtenir à la fin de sa formation un diplôme, mais aussi une perception d'avoir acquis des habiletés transférables dans son ou ses futurs emplois.

3.2.3 LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Aux 2^e et 3^e cycles, la notion d'encadrement prend une signification plus large, englobant notamment les conditions de réalisation du mémoire ou de la thèse, l'aide financière, la protection de la propriété intellectuelle, la participation à des publications et à des congrès. Dans une visée d'autonomie de pensée et de recherche, la notion d'accompagnement du cheminement est particulièrement développée au 3^e cycle. Les mesures y sont donc plus élaborées.

Aux 2^e et 3^e cycles, la majorité des étudiants qui abandonnent leurs études le font durant la période de rédaction de l'essai, du mémoire ou de la thèse. Les mesures ciblent ce moment stratégique. Deux ateliers sont offerts à tous les étudiants de ces cycles, un premier portant sur le contexte de rédaction aux études supérieures (gestion du temps, anxiété de la page blanche, etc.) et le second portant sur le contexte de supervision aux études supérieures, notamment quant à la relation avec le directeur de recherche. En outre, des comités de thèse existent dans toutes les facultés.

Le système de gestion des études permet de suivre « à la trace » le cheminement des étudiants; le directeur de programme ou le directeur de recherche peuvent ainsi intervenir précocement dans toutes situations de retard de cheminement.

La *Politique en matière d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*, adoptée en 2008, vise d'abord à ce que la relation entre professeur et étudiant soit la meilleure possible. Un deuxième objectif est d'améliorer le taux de réussite des étudiants de maîtrise avec mémoire et de doctorat. Une communauté de pratique des directeurs de recherche a d'ailleurs été créée pour développer des activités de coformation et dégager les meilleures pratiques d'encadrement des étudiants.

L'observation du fonctionnement du système nord-américain met en lumière certaines tendances, dont celle du passage direct du baccalauréat au doctorat ou du passage accéléré de la maîtrise au doctorat. Les conditions d'encadrement et de supervision de ces étudiants ont été revues et simplifiées. En ce sens, des modalités favorisant l'accélération des études sous forme de cheminements intégrés et d'accès direct au doctorat ont été ajoutées au *Règlement des études*.

De plus, une nouvelle école d'été offerte aux doctorants et aux stagiaires postdoctoraux leur permet de développer leurs compétences dites transférables au marché de l'emploi.

Malgré les contraintes financières, l'Université maintient l'enveloppe des programmes de soutien financier aux étudiants des cycles supérieurs et situe cette enveloppe dans le cadre d'une stratégie intégrée de réussite aux études supérieures que doivent se donner les facultés.

3.2.4 LA VIE ÉTUDIANTE

Il ne faut pas sous-estimer l'importance pour un meilleur cheminement des études de mesures touchant la qualité générale de la vie étudiante.

Le Pavillon de l'Éducation Physique et des Sports (PEPS) est sans conteste un apport à la qualité de la vie étudiante. Les clubs sportifs suscitent l'enthousiasme et le sentiment d'appartenance. La gamme des activités individuelles ou en équipes s'élargit constamment. Le « super » PEPS et son stade offrent un environnement disposant d'installations sportives exceptionnelles.

Des sentiers écologiques, un virage vers une alimentation santé, une sensibilisation à un environnement sain sont maintenant partie intégrante du mode de vie sur le campus. La location de vélos remporte un grand succès.

La Direction des services aux étudiants offre une gamme de services individuels aux étudiants, notamment par son Centre d'aide aux étudiants (counseling et consultation psychologique), par le Bureau des bourses et de l'aide financière, par des services d'accueil des étudiants étrangers, de pastorale et autres.

La Direction des services aux étudiants maintient des liens avec les associations étudiantes de toute nature (académique, culturelle, religieuse, sportive, etc.) contribuant ainsi au dialogue entre les groupes. Par ailleurs, l'Université soutient les initiatives étudiantes qui visent l'animation académique, par exemple la Chaire publique de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS), ou l'intégration des étudiants comme les Journées d'accueil de la rentrée, les semaines thématiques ou autres.

Des garderies sont accessibles sur le campus. La rénovation des résidences pour étudiants se poursuit.

3.2.5 CONCLUSION

L'Université cherche constamment à mieux connaître les étudiants, leur perception des obstacles à leur réussite, leurs attentes quant à la qualité de leur formation et à leur encadrement afin d'adapter continuellement les mesures pour améliorer tous les aspects de la vie universitaire.

Les population étudiante étant sans cesse changeante, l'Université s'est résolument engagée à poursuivre son développement des moyens les plus efficaces pour aider les étudiants à acquérir de leur passage à l'université les compétences et les attitudes conduisant à la réussite du plus grand nombre possible d'entre eux.

Le plan d'action *Horizon 2017 — Orientations de développement de l'Université Laval*, adopté en mai 2013, s'inscrit dans un esprit de continuité et un désir de construire sur les acquis des dernières années. Les actions de l'Université Laval continueront donc d'être centrées sur les enjeux liés à la qualité de la formation, l'appui à la réussite, l'innovation pédagogique, la mobilité internationale et l'internationalisation de ses activités, avec pour objectif, de réunir les conditions qui favoriseront toujours davantage la réussite des étudiants.

3.3 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

L'Université Laval à la conquête du savoir

L'Université Laval préconise une formation enracinée dans la recherche fondamentale, appliquée et clinique et encourage ses étudiants de tous les cycles à s'insérer activement dans les équipes et les centres de recherche.

Avec ses 17 facultés et un réseau de 8 centres hospitaliers affiliés, l'Université Laval compte plus de 1 350 professeurs-chercheurs à temps plein de toutes disciplines dont la réputation enviable et la qualité de leurs travaux positionnent notre institution parmi les meilleures universités canadiennes.

En effet, selon les dernières données publiées par ReSearch Infosource, le niveau de financement des activités de recherche positionnait l'Université Laval au 8e rang parmi les 50 premières universités de recherche au Canada.

L'université Laval est l'hôte d'ArcticNet, le Réseau de centres d'excellence recevant le plus important financement au Canada. L'Université Laval compte également deux chaires d'excellence en recherche du Canada, l'une en photonique et l'autre en télédection de la nouvelle frontière arctique du Canada. Elle détient aussi 84 Chaires de recherche du Canada, ce qui la place au 6e rang des universités canadiennes.

L'Université Laval est également un joueur international dans plusieurs domaines de recherche clés, notamment l'infectiologie et l'immunologie, les neurosciences, les études sur l'obésité et le métabolisme, la génomique, les études environnementales, les études nordiques, la foresterie, la géomatique, les sciences bioalimentaires et l'agriculture, l'optique, photonique et laser, les technologies du son et des images pour n'en nommer que quelques-uns.

L'Université Laval doit sa haute performance à des chercheurs chevronnés qui multiplient les découvertes et qui s'impliquent dans leur communauté scientifique tant au niveau national qu'international.

Tableau A : Fonds de recherche en millions de dollars

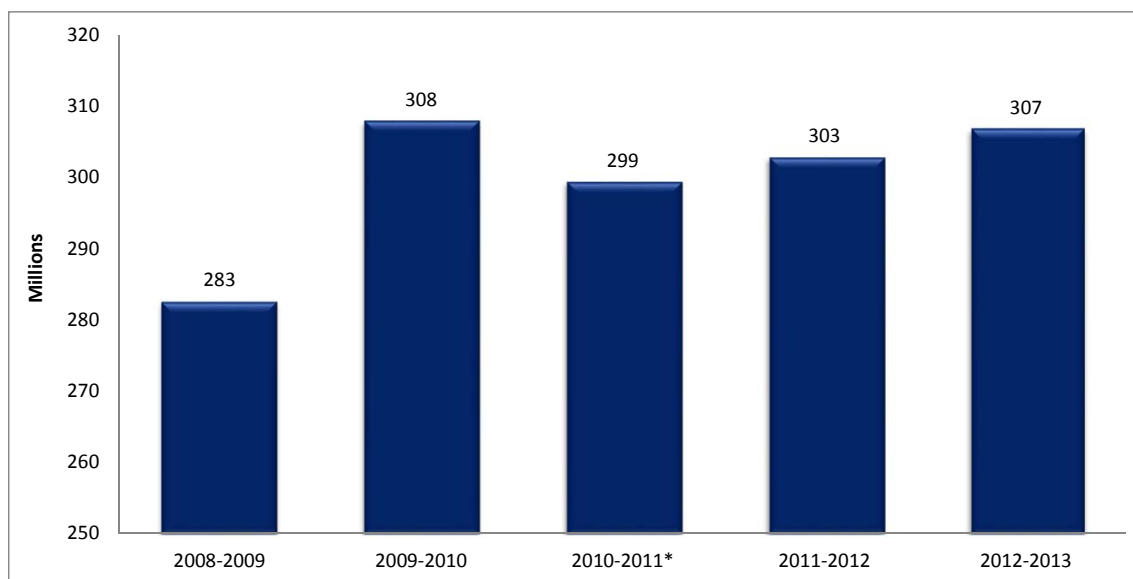
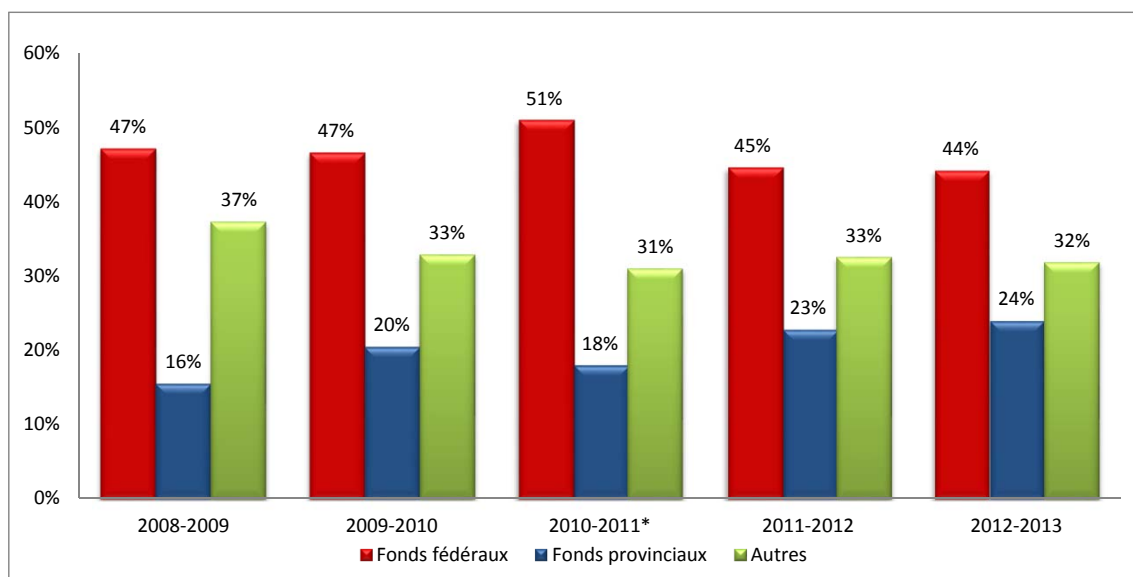


Tableau B : Fonds de recherche selon la source de revenus



Source : Données financières déclarées annuellement par l'Université Laval à l'intention de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de Statistique Canada. Notez que l'année 2010-2011 est une année exceptionnelle de 11 mois. Pour faciliter la comparaison le montant de l'année 2010-2011 a été ramené sur une base annuelle.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

SECTION 4 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Perspectives de développement
Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval

4.1 Perspectives de développement

L'Université Laval s'est dotée, à l'hiver 2008, d'un plan d'orientation intitulé *Horizon 2012*, lequel a permis de mobiliser sa communauté universitaire autour d'une vision commune et stimulante du développement de notre Université et de déterminer les moyens à mettre en œuvre en vue de sa réalisation. « Devenir l'une des meilleures universités au monde », telle est notre ambition pour le rayonnement de notre établissement, son évolution et le maintien de sa contribution au mieux-être et au progrès de la société.

Dans la continuité du travail accompli depuis cinq ans, un vaste exercice de consultation a été mené en 2012-2013 auprès de la communauté universitaire, ce qui a permis d'actualiser ce plan maintenant intitulé [Horizon 2017 : orientations de développement de l'Université Laval](#) (voir version complète en annexe).

Inclusif et dynamique, ce plan s'inscrit dans une perspective de développement durable qui englobe notre Université dans toutes ses composantes. Il propose 9 grands objectifs stratégiques qui touchent à toutes les facettes de notre mission universitaire :

- Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants
- Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société
- Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche, et la mise en œuvre de projets de coopération internationale
- Assurer un développement efficace de la recherche et de la création
- Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps professoral pour contribuer au développement de l'établissement
- Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif, ainsi que la mobilité interne du personnel administratif
- Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté et accroître la notoriété de l'Université Laval
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple en matière de développement durable
- Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer les modes de gouvernance et de reddition de comptes

Plus d'une cinquantaine d'actions viennent appuyer la réalisation de ces objectifs et quelque 35 indicateurs de suivi permettront d'en évaluer périodiquement les résultats et d'apporter au besoin des modifications ou des ajouts.

HORIZON 2017

Orientations de développement
de l'Université Laval



UNIVERSITÉ
LAVAL

HORIZON 2017

TABLE DES MATIÈRES

Objectif 1

Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants 3

Objectif 2

Innover dans les programmes de formation et l'offre des services
pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins
de la société 4

Objectif 3

Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche,
et la mise en œuvre de projets de coopération internationale 5

Objectif 4

Assurer un développement efficace de la recherche et de la création 6

Objectif 5

Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps
professoral pour contribuer au développement de l'établissement 7

Objectif 6

Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif,
ainsi que la mobilité interne du personnel administratif 8

Objectif 7

Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté
et accroître la notoriété de l'Université Laval 9

Objectif 8

Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la
communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple
en matière de développement durable 10

Objectif 9

Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer
les modes de gouvernance et de reddition de comptes 12

MOT DU RECTEUR

Au cours des cinq dernières années, les membres de notre communauté universitaire se sont mobilisés autour des grandes orientations de développement proposées dans *Horizon 2012*. Ensemble, nous avons fait progresser l'Université Laval dans le respect de sa mission et de ses valeurs tout en misant sur ses forces, son enracinement dans la région de Québec et son importance pour les sociétés québécoise et canadienne. Tous nos efforts se sont appuyés sur une vision porteuse d'avenir : devenir une des meilleures universités au monde.

Cette vision, stimulante et rassembleuse, a non seulement porté de nombreux fruits, mais elle sous-tend toujours les objectifs stratégiques présentés dans *Horizon 2017 : Orientations de développement de l'Université Laval*. Je suis heureux de vous présenter ce document, qui résulte d'un vaste exercice de consultation mené auprès de la communauté universitaire au cours des derniers mois.

Horizon 2017 est bien ancré dans la réalité actuelle de l'Université Laval tout en ouvrant des perspectives d'avenir qui s'inscrivent dans la continuité du travail accompli depuis 2008. Nos actions resteront donc centrées sur les orientations et objectifs qui ont guidé nos décisions au cours des dernières années, dont la qualité de la formation, l'appui à la réussite, l'innovation pédagogique, la mobilité internationale et l'internationalisation de nos activités, la recherche et la création, les membres de notre communauté, leur milieu de vie et leurs conditions de travail et d'études, ainsi que la saine gouvernance. Une logique d'innovation, d'amélioration continue et de développement durable nous permettra de construire sur les acquis des dernières années.

Université complète et ouverte sur le monde, très productive dans le domaine de la recherche et de la création, fortement engagée dans la collectivité, l'Université Laval est déterminée plus que jamais à se positionner parmi les meilleures, ici comme ailleurs.

Je suis persuadé que le dynamisme, l'esprit d'innovation et la recherche de l'excellence qui animent notre communauté universitaire assureront l'atteinte des objectifs proposés dans *Horizon 2017*, et qu'ensemble, nous continuerons à faire progresser notre université au cours des quatre prochaines années.

Le recteur,



Denis Brière



MOT DU VICE-RECTEUR EXÉCUTIF ET AU DÉVELOPPEMENT

Le plan d'action *Horizon 2017: orientations de développement de l'Université Laval* s'inscrit dans une perspective de développement durable qui englobe notre communauté universitaire dans toutes ses composantes.

Dans la continuité du travail accompli au cours des dernières années, *Horizon 2017* propose neuf grands objectifs stratégiques :

- Favoriser le recrutement, la persévérance et la réussite des étudiants;
- Innover dans les programmes de formation et l'offre des services pour les adapter aux nouvelles réalités des étudiants et aux besoins de la société;
- Accentuer l'internationalisation de la formation et de la recherche et la mise en oeuvre de projets de coopération internationale;
- Assurer un développement efficace de la recherche et de la création;
- Attirer et recruter plus de professeurs, et fidéliser l'ensemble du corps professoral pour contribuer au développement de l'établissement;
- Planifier et optimiser le recrutement du personnel enseignant et administratif, ainsi que la mobilité interne du personnel administratif;
- Valoriser l'engagement et l'apport des membres de la communauté et accroître la notoriété de l'Université Laval;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire et faire de l'Université Laval un exemple en matière de développement durable;
- Assurer une saine gestion des finances de l'Université et améliorer les modes de gouvernance et de reddition de comptes.

De nombreuses actions, dont certaines ne sont pas présentées dans ce document, viendront favoriser l'atteinte de chacun de ces grands objectifs. En outre, quelque 35 indicateurs de mesure ont été liés à ces objectifs stratégiques : ils permettront d'évaluer périodiquement les résultats et d'intervenir au besoin en modifiant ou ajoutant de nouvelles actions dans un but d'efficacité accrue.

Horizon 2017 est donc un plan d'action inclusif, dynamique et respectueux de la mission et des valeurs premières de notre université.

Le vice-recteur exécutif et au développement,



Éric Baucé

OBJECTIF 1

FAVORISER LE RECRUTEMENT, LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

L'Université Laval croit qu'une grande majorité d'étudiants peuvent réussir leurs études s'ils sont placés dans des conditions adéquates d'encadrement et s'ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin au moment opportun. Dans cette perspective, de nombreuses actions se poursuivront ou seront entreprises au cours des prochaines années afin de soutenir la persévérance et la réussite étudiantes aux trois cycles de formation.

Actions sélectionnées

- 1.1 Renforcer, par un plan global, la gestion stratégique de l'effectif étudiant (recrutement, persévérance, qualité de l'expérience, diplomation et placement).
- 1.2 Améliorer le continuum recrutement-admission-inscription en bonifiant l'accompagnement des candidats et le processus administratif.
- 1.3 Faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants et améliorer l'expérience étudiante par la mise en place d'un guichet unique.
- 1.4 Appuyer les facultés et les services dans l'analyse des besoins et l'élaboration de mesures de soutien à la réussite, notamment par le repérage précoce des étudiants en difficulté, le tutorat et la mise en place de centres d'aide en français ou dans d'autres langues.
- 1.5 Accentuer les mesures d'appui permettant à des populations étudiantes particulières (clientèles émergentes, étudiants étrangers, étudiants adultes) de progresser dans leur projet de formation.
- 1.6 Renforcer le soutien aux enseignants et aux étudiants afin d'améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique, notamment par le déploiement des plans de collaboration et le suivi des activités de formation aux cycles supérieurs.
- 1.7 Appuyer et valoriser les directions et les comités de programme dans leurs fonctions pédagogiques et administratives, notamment en créant des outils de suivi des cohortes.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 1.A

Nombre de EETP dans les programmes crédités, ventilé par cycle

INDICATEUR 1.B

Taux de persévérance et durée des études dans les programmes crédités, ventilés par cycle

OBJECTIF 2

INNOVER DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION ET L'OFFRE DES SERVICES POUR LES ADAPTER AUX NOUVELLES RÉALITÉS DES ÉTUDIANTS ET AUX BESOINS DE LA SOCIÉTÉ

Bimodale, l'Université Laval vise à offrir des programmes de formation de classe mondiale à la fine pointe du savoir et de la pédagogie, adaptés à la diversité de sa population étudiante ainsi qu'aux besoins de la société actuelle. À cet égard, l'Université entend accroître la flexibilité de ses programmes de formation, diversifier les horaires de cours, accentuer l'offre de cours en ligne et hybrides, et accroître l'offre de formations interdisciplinaires.

Actions sélectionnées

- 2.1 Poursuivre le développement et l'adaptation des programmes en présentiel et en ligne en affirmant le leadership de l'Université Laval comme établissement bimodal.
- 2.2 Accentuer la flexibilité des programmes et de l'offre de cours, et diversifier les horaires pour s'adapter aux réalités étudiantes et favoriser la conciliation études-travail-famille.
- 2.3 Adopter des mesures organisationnelles et budgétaires encourageant l'interdisciplinarité.
- 2.4 S'assurer de l'intégration des compétences numériques dans les programmes.
- 2.5 Renforcer les moyens pour s'assurer de l'acquisition de compétences langagières par les étudiants.
- 2.6 Améliorer le processus d'évaluation continue des programmes.
- 2.7 Bonifier l'offre de formation continue sur mesure en établissant des relations plus étroites avec les facultés, les organisations partenaires, les entreprises et les pôles universitaires.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 2.A

Nombre de cours, de services offerts et de visites dans l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA)

INDICATEUR 2.B

Nombre de cours et de programmes multifacultaires

INDICATEUR 2.C

Nombre de EETP en formation à distance et hybride

INDICATEUR 2.D

Nombre de crédits en formation continue créditée et nombre d'unités d'éducation continue non créditée

INDICATEUR 2.E

Nombre de programmes évalués et périodicité des évaluations

OBJECTIF 3

ACCENTUER L'INTERNATIONALISATION DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE, ET LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Ouverte sur le monde, l'Université Laval favorise les échanges, la coopération, et la mobilité internationale des membres de sa communauté. Au cours des prochaines années, l'Université entend accroître sa présence sur la scène internationale, notamment en réalisant davantage de projets conjoints avec ses partenaires et en s'engageant plus avant en coopération internationale.

Actions sélectionnées

- 3.1 Accentuer, avec nos partenaires étrangers, la réalisation d'activités et de projets conjoints de formation et de recherche.
- 3.2 Intensifier et diversifier les programmes de mobilité internationale d'étudiants, notamment par la création de stages.
- 3.3 Améliorer les structures d'accueil des facultés et des services pour les étudiants, stagiaires et autres invités provenant de l'étranger.
- 3.4 Renforcer les mesures favorisant la mobilité internationale des professeurs et des chercheurs ainsi que l'accueil de professeurs et de chercheurs invités.
- 3.5 Accroître et mettre en évidence la participation des chercheurs de l'Université dans les grands réseaux de recherche internationaux.
- 3.6 Réaliser un complexe intégré comprenant des résidences étudiantes et la Maison internationale.
- 3.7 Accroître l'apport de l'Université Laval aux projets de coopération internationale.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 3.A

Nombre d'étudiants étrangers

INDICATEUR 3.B

Nombre d'étudiants en mobilité internationale entrante et sortante

INDICATEUR 3.C

Pourcentage des publications en collaboration internationale

INDICATEUR 3.D

Nombre de projets de recherche en collaboration internationale

INDICATEUR 3.E

Nombre de projets et enveloppe globale de soutien aux projets de coopération et développement

OBJECTIF 4

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT EFFICACE DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Les activités de recherche de l'Université Laval favorisent non seulement la mise à jour de ses programmes de formation, mais aussi la création de richesses collectives et le progrès de la société. L'Université Laval entend continuer à bâtir, avec ses membres et ses partenaires, une force de recherche innovante, créative et durable qui lui permettra de renforcer sa position parmi les plus grandes universités de recherche au Canada.

Actions sélectionnées

- 4.1 Améliorer les outils permettant d'analyser les forces de recherche et de création de l'établissement.
- 4.2 Intensifier les efforts de sensibilisation sur l'importance de la recherche fondamentale auprès des gouvernements, des organismes subventionnaires et du secteur privé.
- 4.3 Favoriser l'optimisation de la mise en commun des expertises et des infrastructures de recherche et de création.
- 4.4 Poursuivre le développement de partenariats de recherche et de création avec le secteur public et le secteur privé en se préoccupant des problèmes vécus par les entreprises et les gouvernements.
- 4.5 Favoriser l'assistanat et la participation des étudiants aux projets de recherche et de création.
- 4.6 Améliorer les mécanismes d'appui à la préparation des demandes de bourses par les étudiants et des demandes de subvention par les jeunes chercheurs.
- 4.7 Créer, en collaboration avec la Fondation de l'Université Laval, un fonds de démarrage en soutien aux nouvelles initiatives en recherche et création liées aux enjeux sociaux émergents.
- 4.8 Mettre en valeur l'innovation sociale issue des activités de transfert de connaissances.
- 4.9 Travailler de concert avec les organismes régionaux pour favoriser l'innovation scientifique, le transfert technologique et la création de valeur dans notre environnement.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 4.A

Nombre normalisé de citations dans des secteurs stratégiques ciblés

INDICATEUR 4.B

Financement par professeur et financement par étudiant de cycles supérieurs

INDICATEUR 4.C

Taux de succès aux concours de demandes de subvention (chercheurs) et de bourses issues des organismes subventionnaires (étudiants)

INDICATEUR 4.D

Classement Research InfoSource en recherche

INDICATEUR 4.E

Nombre de brevets, licences et droits d'auteurs

OBJECTIF 5

ATTIRER ET RECRUTER PLUS DE PROFESSEURS, ET FIDÉLISER L'ENSEMBLE DU CORPS PROFESSORAL POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

La mission première de l'Université Laval, qui en est une de formation et de recherche, doit en grande partie son accomplissement à un corps professoral compétent et diversifié. Reconnaisant l'excellence de son corps professoral, l'Université Laval entend favoriser son développement, notamment en créant davantage de pôles d'expertise en formation et en recherche, et en offrant un soutien accru aux professeurs en début de carrière.

Actions sélectionnées

- 5.1 Assurer le renouvellement du corps professoral et la création de nouveaux postes.
- 5.2 Accentuer le développement du programme de Chaires de leadership en enseignement (CLE).
- 5.3 Promouvoir la création de chaires de recherche en partenariat, de chaires de recherche du Canada et de chaires d'excellence en recherche du Canada.
- 5.4 Souligner les succès et le rayonnement des professeurs et chercheurs.
- 5.5 Mettre en place un fonds institutionnel en vue de favoriser l'obtention de budgets de démarrage pour les nouveaux professeurs.
- 5.6 Favoriser le mentorat des nouveaux professeurs.
- 5.7 Offrir des ateliers sur l'encadrement des étudiants aux 2^e et 3^e cycles.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 5.A

Nombre de nouveaux professeurs recrutés

INDICATEUR 5.B

Nombre de démissions de professeurs

OBJECTIF 6

PLANIFIER ET OPTIMISER LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF, AINSI QUE LA MOBILITÉ INTERNE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'Université Laval est une communauté d'apprentissage, d'échanges et de partage au sein de laquelle le personnel enseignant et administratif joue un rôle central. L'Université continuera de soutenir le développement de son personnel enseignant et administratif par un certain nombre d'actions respectueuses des talents et compétences de chacun.

Actions sélectionnées

- 6.1 Faire un exercice rigoureux concernant les besoins actuels et futurs en personnel qualifié et évaluer notre vulnérabilité dans certains secteurs.
- 6.2 Implanter des pratiques de dotation efficace et mettre en place de nouveaux instruments d'évaluation et de mesure pour la sélection des candidats.
- 6.3 Implanter, dans une perspective de développement de carrière, un système d'évaluation continue du personnel, permettant de déceler et développer les talents et les compétences des employés.
- 6.4 Mettre en place des programmes de gestion de la continuité en favorisant le transfert de savoir entre employés.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 6.A

Nombre de mesures mises en place afin de répondre aux besoins actuels et futurs d'employés qualifiés

INDICATEUR 6.B

Nombre de personnes ayant suivi de la formation sur mesure, effectué des stages ou des affectations temporaires

OBJECTIF 7

VALORISER L'ENGAGEMENT ET L'APPORT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ET ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Les membres de la communauté de l'Université Laval sont unis par une culture de la qualité et de l'innovation, des valeurs institutionnelles et un sens profond de l'engagement. L'Université entend participer de façon accrue à la vie régionale en favorisant l'engagement personnel et collectif des membres de sa communauté et en valorisant leurs apports dans la collectivité.

Actions sélectionnées

- 7.1 Bonifier la coordination du soutien à la tenue d'événements majeurs sur le campus.
- 7.2 Participer activement à la vie culturelle, sociale, économique et sportive de la région en planifiant divers événements avec les organisations du milieu.
- 7.3 Mettre en évidence, notamment par l'organisation d'activités de reconnaissance, les services rendus par les membres de la communauté universitaire sous la forme d'un engagement social bénévole.
- 7.4 Souligner les succès des étudiants dans différents domaines, notamment par la mise en valeur des bourses, distinctions et prix obtenus.
- 7.5 Maintenir la collaboration avec la CADEUL et l'ÆLIÉS dans leurs initiatives pour l'amélioration de la vie associative, de la vie étudiante et des conditions de vie des étudiants.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 7.A

Nombre de conférences internationales et de congrès majeurs tenus à l'Université Laval

INDICATEUR 7.B

Nombre de citations de l'Université Laval dans les journaux nationaux et internationaux

INDICATEUR 7.C

Nombre d'heures d'activités d'implication des membres actuels ou des diplômés de l'Université Laval dans la vie culturelle, sociale et économique de la région

INDICATEUR 7.D

Nombre d'activités ou gestes de reconnaissance visant à souligner l'apport des membres de la communauté

OBJECTIF 8

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS ET DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE ET FAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL UN EXEMPLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la fois lieu de formation et source de nouveaux savoirs, l'Université Laval répond aux nombreux défis en matière de mode, de milieu et de niveau de vie posés par le développement durable en améliorant notamment ses espaces de vie, d'apprentissage et de travail, en promouvant de saines habitudes de vie, en optimisant la gestion de ses ressources et en continuant à réduire son empreinte environnementale.

Actions sélectionnées

- 8.1 Améliorer les espaces physiques de formation en prenant en considération les nouvelles réalités d'apprentissage.
- 8.2 Poursuivre les efforts de développement et d'amélioration du parc immobilier et des infrastructures, incluant les aires de vie et les infrastructures technologiques.
- 8.3 Mettre en place un comité d'analyse et d'intervention en santé mentale et situations préoccupantes.
- 8.4 Assurer un nombre suffisant de ressources humaines administratives ayant l'expertise appropriée pour soutenir l'enseignement et la recherche.
- 8.5 Élaborer une approche novatrice et créative relativement à la structure des services alimentaires.
- 8.6 Poursuivre le développement du programme Mon équilibre UL et le programme de santé globale de façon à favoriser la réussite scolaire et le bien-être au travail.
- 8.7 Intensifier la formation en gestion des ressources humaines donnée aux gestionnaires des études et administratifs.
- 8.8 Mettre en œuvre le plan d'action institutionnel de développement durable 2012-2015.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 8.A

Taux de satisfaction des employés et des étudiants

INDICATEUR 8.B

Nombre d'adhérents au programme Mon équilibre UL

INDICATEUR 8.C

Nombre de formations données en ressources humaines

INDICATEUR 8.D

Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et d'énergie

INDICATEUR 8.E

Nombre de programmes d'études ayant intégré une initiation aux enjeux de développement durable

INDICATEUR 8.F

Nombre et pourcentage de chaires et regroupements de recherche rattachés à un enjeu de la politique institutionnelle de développement durable

INDICATEUR 8.G

Pourcentage des achats de biens et services acquis en tenant compte de critères de durabilité

OBJECTIF 9

ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FINANCES DE L'UNIVERSITÉ ET AMÉLIORER LES MODES DE GOUVERNANCE ET DE REDDITION DE COMPTES

De nombreuses mesures assurent la saine gouvernance de l'Université Laval et l'utilisation optimale et responsable des ressources qui lui sont confiées. Au cours des prochaines années, l'Université Laval entend maintenir l'équilibre budgétaire de ses opérations courantes, assurer une gestion rigoureuse de ses budgets de fonctionnement et d'investissement, et continuer à soutenir ses unités dans leurs efforts de gestion.

Actions sélectionnées

- 9.1 Maintenir l'équilibre budgétaire et assurer une gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissement associés aux infrastructures.
- 9.2 Continuer à améliorer les outils et le soutien aux unités pour faciliter leur gestion financière.
- 9.3 Intensifier la formation financière des gestionnaires des études et administratifs.
- 9.4 Apporter un soutien aux gestionnaires désirant revoir l'organisation du travail au sein de leur unité.

Indicateurs de suivi

INDICATEUR 9.A

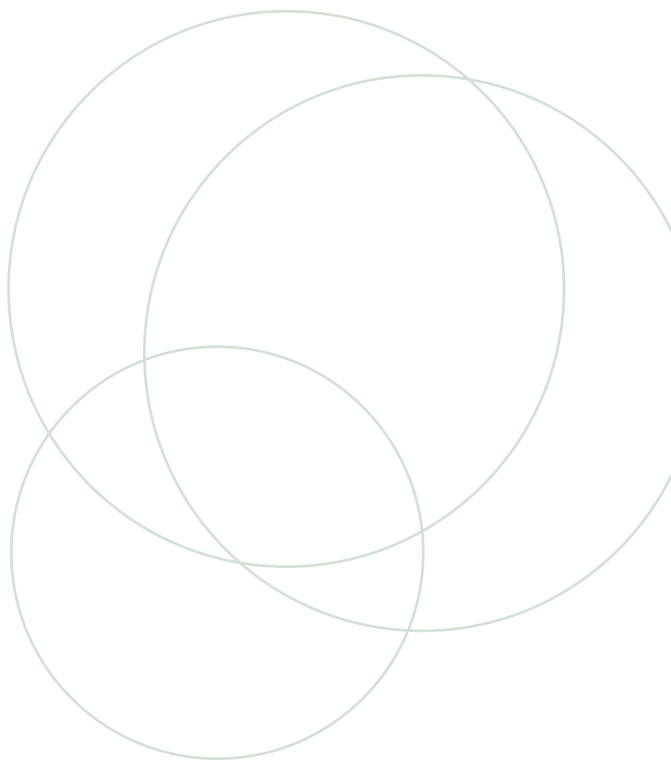
Équilibre budgétaire

INDICATEUR 9.B

Pourcentage des dépenses administratives

INDICATEUR 9.C

Nombre de formations en gestion financière offertes aux gestionnaires des études et administratifs, et nombre d'études de réorganisation les impliquant



Document approuvé par le Conseil universitaire le 14 mai 2013
et par le Conseil d'administration le 15 mai 2013



Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Crédits photos : Université Laval, sauf mention contraire.

